

Madame et Monsieur le Président de la Commission de la
Coopération internationale et au développement
et Madame la ministre de l'Énergie et du Développement
durable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président,
l'expression de ma haute considération.

400-06	000000	000000	100.00	100.00	000000
400-12	-10-01	000-0000	100.00	100.00	000000
400-71	-10-007.00	000-0000	100.00	100.00	000000
400-91	-10-008	000-0000	100.00	100.00	000000
400-51	-10-009	000-0000	100.00	100.00	000000

Service Spécial d'Aménagement de la
Haute-Pyrénées

3000-0	300-0-0100,00	000.0000	NET salaires et charges	MILLION
3000-0	300-0-0100,00	000.0000	Propositions de Gratifications	TAUX
3000-0	300-0-0100,00	000.0000	Propositions de Gratifications	PROGRESSION
3000-0	300-0-0100,00	000.0000	Année 1938	MONTE
3000-0	300-0-0100,00	000.0000	Propositions de Gratifications	MINIMUM
3000-0	300-0-0100,00	000.0000	Propositions de Gratifications	MAXIMUM
3000-0	300-0-0100,00	000.0000	Propositions de Gratifications	ARRABIEZ

ANSWER: $\frac{1}{2} \times 10^{-10} \text{ C} \cdot \text{m}^2$

En vue de la séance
du Comité de Direction
du 10 janvier 1939

Cette note n'est remise qu'à
M. le Président GUINAND,
M.M. LE BESNERAIS, SURLEAU et
FILIPPI.

Rapport au Comité de Direction

Proposition de gratification exceptionnelle en faveur de M. MAUZIN, ingénieur à la Région du Sud-Ouest

M. MAUZIN, Ingénieur à la Région Sud-Ouest assure la direction d'une section spéciale chargée de l'étude de tous les problèmes de stabilité posés par l'augmentation des vitesses et l'introduction de types nouveaux de matériel sur les lignes de la Société Nationale.

Sur l'ancien Réseau d'Orléans, M. MAUZIN s'était, en effet, consacré à l'étude des conditions de circulation du matériel roulant moteur et ressorté. À l'origine, les appareils conçus par lui ne permettaient de relever que les déplacements relatifs des différentes parties d'un véhicule entre elles ou par rapport à la voie.

Par la suite il a considérablement perfectionné la méthode d'investigation qui déjà portait son nom, en utilisant les propriétés piézo-électriques du quartz pour mesurer directement les efforts exercés au lieu de les déduire d'une façon plus ou moins certaine des déplacements. Il a mis au point personnellement des appareils enregistreurs traduisant sous forme d'oscillogrammes les réactions mutuelles entre les organes de roulement et la voie. Parallèlement il a réalisé un appareil fournissant une image géométrique continue de la voie.

Une voiture d'essai a été spécialement équipée avec ces appareils et une équipe a été formée à la pratique de la nouvelle méthode.

Ainsi M. MAUZIN a pu, par une série de mesures, établir des comparaisons entre les différentes voies et mettre en lumière les différences présentées par les divers types de matériel quant à la stabilité, les actions sur la voie et la sécurité de marche aux grandes vitesses; il a pu aussi déceler

.....

- - -

les relations existant entre les caractéristiques ou défauts de pose des voies et les anomalies que présentent les conditions de circulation du matériel roulant.

Limitée à cette forme de constatation précise de phénomènes très complexes, la méthode de M. MAUZIN serait déjà extrêmement intéressante comme en font foi les résultats des mesures récemment effectuées sur les locomotives électriques de vitesse Z.D.E. du Midi, Z.D.E.type courant du P.O. et de l'Etat, Z.D.E. prototype (machines 703 et 704) du P.O.

Mais la méthode est susceptible d'une portée plus grande en s'attaquant aux causes encore très obscures des phénomènes qu'elle étudie.

C'est la nouvelle orientation que M. MAUZIN compte donner à ses recherches et les relations qu'il a déjà aperçues dans cet ordre d'idées permettent d'escompter des indications précieuses pour la détermination à priori des caractéristiques à donner au matériel.

Nous proposons au Comité de Direction d'attribuer à M. MAUZIN, une gratification exceptionnelle de 75.000 fr.

Le Directeur Général.

m m Grélat/Clozel

COMMISSION DES MARCHES DES CHEMINS DE FER

PROCES-VERBAL de la séance du Jeudi 29 Décembre 1938

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. le Conseiller d'Etat Emile DUPAND.

Sont présents :

MM. le Général BALLI	Membres de la Commission
BATICLE	
BAYON-TARGE	
LABBE	
MARIEL	
RIBIERE	
RICHARD	Rapporteurs
ROUSSELLIER	
ASSEMAT	
CHENOT	
PEYMIE	
JEAUFFRE	
JULIEN	
PIBLEUX	

Assistent
à la séance :

MM. EGUILLOU, Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées,
représentant le Directeur Général des
Chemins de Fer et des Transports

MARTIN, Inspecteur des Finances, représentant le
Chef de la Mission du Contrôle Financier
des Chemins de Fer

Les Représentants de la S.N.C.F.

Les Représentants des Régions

de LAVIT, Secrétaire Général Adjoint.

La Commission émet les avis suivants :

S.N.C.F. Régions :

1^e NORD MT/N 290 Panneaux en métal Déployé (N°3190)
(454.777 frs)

Rapporteur M. CHENOT

Avis favorable

....

2^e NCRD MT/N 293

Vente de roues et essieux réformés
(N° 3181) (632.950 frs)

Rapporteur M. CHENOT Avis favorable

3^e SUD-EST MT.H.217

Vente de vieilles matières pour le
1er semestre 1939 (N° 2920)
(1.113.680 frs)

Rapporteur M. CHENOT Avis favorable

4^e Serv. Central du
Matériel 25-14/4597

Acquisition de 41 Tours parallèles
pour divers établissements des
régions : Est, Nord, Ouest, Sud-Est,
Sud-Ouest (N° 46) (3.051.920 frs)

Rapporteur M. CHENOT Avis favorable

M. CHENOT, Rapporteur, analyse les conditions dans lesquelles se présente ce dossier. Les cinq fournisseurs français qui construisent couramment ces tours ont été consultés. Trois d'entre eux ont proposé des appareils qui ne correspondaient pas exactement à la spécification imposée. Entre les deux concurrents qui restaient, les Etablissements Sculfort ont proposé les conditions les plus avantageuses. Bien qu'ils n'aient consenti aucune réduction sur leur prix de départ, celui-ci n'a pas varié, malgré l'augmentation de la taxe à la production.

M. LABEE observe que ce marché est présenté par le Service Central du Matériel de la S.N.C.F. Il demande pourquoi l'acquisition de ces machines, destinées à toutes les régions, n'est pas du domaine du Service des Achats Généraux Communs.

Le Représentant du Service des Achats Généraux fait connaître que si l'unification des spécifications permet maintenant à son Service de se charger de la fourniture d'un grand nombre d'articles, il a été convenu que l'achat de certaines machines-outils, telles que les tours, pour lesquelles les qualités techniques jouent un rôle primordial, resterait du domaine du Service qui les utilise, de façon que ces acquisitions répondent exactement aux desiderata.

A la suite de ces explications et sur la proposition du Rapporteur, la Commission émet un Avis favorable.

5^e SUD-EST V.2744

4657

Ier Avenant - Récupération, transformation,
réparation du matériel de voie à l'Atelier
de Saulon (N° 5829) (110.000 Fr.)

Rapporteur M. CHENOT Avis favorable

6° A.G.C. 2211-VK 27 4576	Appareils de voie en acier moulé au manganèse (N° 2211) (2.994.527 frs) Rapporteur M. CHENOT	Avis favorable
7° A.G.C. 2193-MA 4574	Etain en ling ts (N° 2193) (1.467.100 frs) Rapporteur M. CHENOT	Avis favorable
8° A.G.C. 2213-BG 4610	Barres rondes creuses en acier (N° 2213) (1.914.751 frs) Rapporteur M. CHENOT	Avis favorable
9° A.G.C. 2219-VR 4555	Fourrures d'éclisses "Shim" (N° 2219) (1.400.719 frs) Rapporteur M. CHENOT	Avis favorable
10° A.G.C. 2162 EW 4233	<u>Avenant.</u> - Boulons de voie (N° 2162) (46.032 frs) Rapporteur M. CHENOT	Avis favorable
11° A.G.C. 1970-AA 4294	<u>Avenant.</u> - Bandages en acier (N° 1970) (129.913 frs) Rapporteur M. CHENOT	Avis favorable
12° A.G.C. 2147-CA 4180	<u>Avenant.</u> - Tubes en acier (N° 2147) (65.961 frs) Rapporteur M. CHENOT	Avis favorable
13° A.G.C. 2155-CA 4189	<u>Avenant.</u> - Tubes en acier (N° 2155) (173.172 frs) Rapporteur M. CHENOT	Avis favorable
14° A.G.C. 2185 CA 4290	<u>Avenant.</u> - Tuyaux en acier (N° 2185) (96.283 frs) Rapporteur M. CHENOT	Avis favorable
15° OUEST VBO 275 4564	Trappes-Triage.- Poste D.- Modifica- tion des installations.- Fourniture et pose de matériel (N° 2785) (570.000 frs) Rapporteur M. DEYMIE	Avis favorable
16° NORD 2095 V 4520	Réseau.- 2ème avenant.- Fourniture de 19.000 T. de ballast (N° 3198) (10.700 frs) Rapporteur M. DEYMIE	Avis favorable
17° NORD 2099 V 4573	Amiens-St-Roch.- Equipement en block automatique.- Remplacement de la cabine 4 (N° 3205) (1.031.300 frs) Rapporteur M. DEYMIE	Avis favorable

.....

18^e NORD 2088 V
4481

Avenant. - La Chapelle. - Modifications et agrandissement des bureaux de la douane (N° 3206) (36.000 frs)

Rapporteur M. DEYMIÉ Avis favorable

19^e SUD-OUEST V 72
1099

Avenant. - Bordeaux St Jean. - Substitution de signaux lumineux aux signaux mécaniques. Etablissement de nouvelles liaisons entre le poste du BV et les postes 1 et 2 (N° 2926) (93.777 frs)

Rapporteur M. DEYMIÉ Avis favorable

20^e SUD-OUEST 1279 V
4217

Avenant n° 1. - Fourniture de 37.500 m³ de ballast en pierre cassée (N° 2919) (354.322 frs)

Rapporteur M. DEYMIÉ Avis favorable

21^e EST 1169 / 4569

Marché complémentaire. - Ligne de Paris à Mulhouse. - Remplacement des tabliers métalliques de certains P.S. par des tabliers en béton armé (N° 2251) (62.000 frs)

Rapporteur M. DEYMIÉ Avis favorable

22^e EST 1176/4580

Ligne de Chalindrey à Mirecourt. - Construction d'un viaduc en béton armé au Km. 21.650 (N° 2252) (850.000 frs)

Rapporteur M. DEYMIÉ Avis favorable

23^e SUD-EST V 2736
4658

Avenant. - Travaux de renouvellement de ballast à exécuter dans la section de Moulins (N° 3839) (31.000 frs)

Rapporteur M. DEYMIÉ Avis favorable

24^e SUD-EST V 2314
4095

Avenant. - Equipement en block automatique et signaux lumineux de la zone des postes 1, 2, 3 et 4 de la gare de Paris (N° 3826) (222.000 frs)

Rapporteur M. DEYMIÉ Avis favorable

25^e SUD-EST V 2743
4639

Avenant. - Fourniture d'équipements mécaniques pour éclairage électrique des sémaphores (N° 3827) (33.250 frs)

Rapporteur M. DEYMIÉ Avis favorable

26^e SUD-OUEST 1256 V
6429
(art. 11)

2ème présentation. - Occupation d'un terrain de 125 m² dans les dépendances de la gare de Toulouse-Matabiau (N° 2717) (31 f.25 par an)

Rapporteur M. DEYMIÉ

M. DEYMIÉ, Rapporteur, rappelle qu'au cours

.....

d'un premier examen, le 17 novembre, la Commission des Marchés avait estimé que le taux de location du terrain était très faible et qu'il y avait lieu d'en porter le montant à un niveau plus élevé.

A la suite des négociations entreprises par la région Sud-Ouest, la redevance a été fixée à partir du 1er avril 1939, à 10 francs environ par mètre carré. Ces conditions nouvelles donnent satisfaction au Rapporteur. En revanche il lui paraît impossible d'approuver, pour le passé, les conditions consenties à la Société des Chemins de Fer et Hôtels de Montagne. Sur sa proposition, la Commission donne son agrément aux conditions proposées pour l'avenir et émet un Avis défavorable en ce qui concerne le passé.

- 27^e SUD-EST (art. 11) Location de divers emplacements de terrains avec bâtiments à Marseille (N° 3810) Rapporteur M. DEYMIÉ Avis favorable
V 2561 / 5650
- 28^e SUD-EST (art. 11) Concession d'occupation d'un emplacement à la gare de Bercy-Arrivages (N° 3819) Rapporteur M. DEYMIÉ Avis favorable
V 2738 / 6811
- 29^e SUD-EST (art. 11) Fourniture de gaz à la gare de Gien (N° 3823) Rapporteur M. DEYMIÉ Avis favorable
V 2453 / 5009
- 30^e SUD-EST (art. 11) Fourniture de l'eau potable aux Magasins Généraux à Choisy-le-Roi (N° 3824) (81.967 frs) Rapporteur M. DEYMIÉ Avis favorable
V 2737 / 7819
- 31^e SUD-OUEST (art. 11) Entretien de 22 batteries d'accumulateurs de sous-stations de traction (N° 2912) (t7.000 frs) Rapporteur M. DEYMIÉ Avis favorable
I-025/2514
- 32^e SUD-OUEST (art. 11) 2ème présentation.- Fourniture d'énergie électrique à la gare et au dépôt de Château-du-Loir (N° 2894) (54.800 frs) Rapporteur M. DEYMIÉ
I-180/5026

M. DEYMIÉ, Rapporteur, indique que par suite de l'emploi d'un coefficient trop élevé dans la formule du terme correctif en fonction de l'index et par suite de la progression de la valeur de cet

....

index, les prix de revient sont devenus supérieurs au tarif maximum prévu par le décret-loi du 16 juillet 1935. Les pourparlers qui sont en cours à ce sujet seront régularisés par un avenant qui sera soumis à la Commission des Marchés.

Le Rapporteur observe que si les prix pouvaient être considérés comme normaux à l'époque où le marché a été passé, ils ne le sont plus depuis 1935, en dépit des projets d'avenants envisagés. Il ne lui paraît pas possible d'approuver les conditions de ce marché depuis le moment où le décret-loi est intervenu, car il aurait dû faire l'objet d'une modification.

Sur la proposition du Rapporteur, la Commission émet un Avis défavorable, en raison du dépassement, depuis l'année 1935, du prix-limite fixé par décret-loi.

33^e OUEST (art. 11)

7102/6855

7102/6744

7102/6742

7102/6737

7102/6743

7102/6745

Fourniture d'énergie électrique :

en B.T. gare de Domfront (N° 2782)

en B.T. gare d'Evreux (N° 2792)

en B.T. petite banlieue (N° 2790)

en H.T. gare de Bernay (N° 2748)

en H.T. et B.T. à Dieppe (N° 2791)

en H.T. et B.T. gare de La Loupe (N° 2793)

Rapporteur M. DEYMIÉ Avis favorable

7102/6856

en B.T. secteur d'Elbeuf (N° 2786)

Rapporteur M. DEYMIÉ

M. DEYMIÉ, Rapporteur, expose que, bien que des pourparlers soient en cours pour obtenir du secteur des conditions plus avantageuses, les prix figurant dans ce marché, qui est soumis en exécution de l'art. 11, sont supérieurs à ceux fixés par les décrets-lois.

Sur sa proposition, la Commission émet un Avis défavorable.

34^e OUEST (art. 11)

7103/6308

Rétrocession d'énergie électrique
(18 contrats) (N° 2784) (445.450 frs)

Rapporteur M. DEYMIÉ Avis favorable

35^e Serv. Central du
Matériel / 2573

Acquisition de 2 autorails Michelin
type 23 et d'un bogie-moteur de rechange
pour la région du Sud-Ouest (N° 45)
(3.803.650 frs)

Rapporteur : Général BALLI Avis favorable

.....

36° SUD-EST 3723/
710

Révision du prix de la fourniture de
2 autorails ZZ-N I01 et I02 (N° 3833)
(75.000 Frs)

Rapporteur Général BALLI Avis favorable

37° SUD-EST art. II
S.4 Dr.71-I48

2ème présentation - Avenant -
Location du Buffet Terminus-Hôtel
de la gare de Marseille-St Charles
(N° 3836)

Rapporteur M. ASSEMAT

M. ASSEMAT, Rapporteur, rappelle que ce dossier a été déjà soumis à la Commission des Marchés le 17 Novembre 1937. Les conditions de la location paraissaient acceptables, mais la Commission avait estimé que la concession avait été accordée pour une durée trop longue (trente-deux années sur lesquelles il restait encore vingt ans à courir).

A la suite de pourparlers, un accord avait été préparé, ramenant à dix-sept ans, la période de trente-trois ans qui avait commencé le 1er janvier 1926.

De nouvelles négociations poursuivies par la S.N.C.F. donnent aujourd'hui toute satisfaction au Rapporteur qui résume ainsi les résultats acquis: la Société Hôtelière et Touristique avait un bail valable jusqu'à la fin de l'année 1958, comportant un calcul de la redevance suivant un barème à taux dégressif. Cette Société a accepté de ramener l'expiration du bail au 31 décembre 1943. En même temps, elle a consenti à l'application d'un barème à taux progressif pour le calcul de la redevance, mesure qui - en période de hausse des prix - paraît surtout avantageuse pour le Chemin de fer.

Le Rapporteur estime que ces nouvelles dispositions sont satisfaisantes et conformes aux directives de la Commission des Marchés.

Sur sa proposition, la Commission émet un Avis favorable.

38° OUEST /4349

Réajustement des prix de facturation pour la réparation des wagons (N° 2818) (345.060 F.)

Rapporteur M. ASSEMAT Avis favorable

39° OUEST I98/I304

Avenant - Fourn^{re} et montage des appareils nécessaires au fonctionnement de 30 locomoteurs B.B. 2^e série (N°2783) (845.000 Fr.)

Rapporteur M. ASSEMAT Avis favorable

40^e SUD-EST 397I
4085

3ème Avenant - Réparation des locomotives
et pièces de parc à Nevers (N° 3825)
(47 millions)

Rapporteur M. ASSEMAT

Avis favorable

41^e SUD-EST I77I
4438

4ème Avenant - Traitement et affinage
de l'alliage AE-I impur (N° 3830)
(74.000 Frs.)

Rapporteur M. ASSEMAT

Avis favorable

42^e OUEST art. II
3105/683I

Avenant - Réparation de locomotives
(N° 2813) (7.500.000 Fr.)

Rapporteur M. ASSEMAT

M. ASSEMAT, Rapporteur, indique que pour l'examen de ce dossier, présenté en exécution de l'Art. II, deux périodes sont à envisager.

Une convention du 5 août 1921 a été passée par les Chemins de Fer de l'Etat avec les Chantiers de la Loire pour une durée indéterminée.

Au cours de l'exécution du contrat, les Chemins de fer de l'Etat n'ont pu alimenter les Chantiers de la Loire à la cadence prévue par la convention. D'autre part, des tractations laborieuses ont dû avoir lieu lors de l'application des nouvelles lois sociales, en 1936.

Pour éviter le retour de ces difficultés, et pour remplacer la durée imprévisible du marché par une durée définie, de nouvelles négociations ont eu lieu qui ont abouti à un avenant présenté à la Commission. Cet avenant est valable pour une durée de cinq années. Le nombre des locomotives à réparer a été considérablement réduit. Enfin, la révision du prix se fera suivant la formule de la Commission des Marchés étant entendu qu'une part fixe de 20% sera à la charge du réparateur.

Le Rapporteur approuve la nouvelle forme que revêt ce contrat et met en lumière le résultat obtenu par la S.N.C.F.

Pour la période écoulée depuis 1921, il lui paraît plus difficile d'émettre un avis favorable. Il estime que les efforts accomplis par la S.N.C.F. condamnent en quelque sorte la convention antérieure. Selon lui, on ne saurait l'approuver que s'il est confirmé qu'un appel à la concurrence n'était pas possible et que les Ateliers du Héseau ne pouvaient exécuter ce travail. Bref, quand on a passé, en 1921, ce contrat qui a été la source de difficultés, pouvait-on faire autrement? Un avis du Contrôle Technique

.....

paraît nécessaire afin de pouvoir répondre en connaissance de cause à cette question.

Sur la proposition du Rapporteur, la Commission émet un Avis favorable en ce qui concerne la période à venir et, pour le passé, elle attendra avant de se prononcer - l'avis qui sera demandé au Contrôle Technique.

43° SUD-EST art. II I0549/2659	Location de wagons-réservoirs (N°3835) (2II.890 Frs.)	Rapporteur M. ASSEMAT	Avis favorable
44° SUD-EST art. II I532I/265I	Location de wagons-tombereaux de 30 T. (N° 3834) (324.000 Frs.)	Rapporteur M. ASSEMAT	Avis favorable
45° NORD Ex. art.II N.82/2639	3ème présentation - Location de wagons-citernes (N°2907)(522.600F)	Rapporteur M. ASSEMAT	Avis favorable
46° Secrétariat Général /250I art.II	Traité pour l'exploitation des bibliothèques dans les gares et les trains (N°94) (2.500.000 F.)	Rapporteur M. ASSEMAT	

M. ASSEMAT, Rapporteur, expose que la S.N.C.F. qui a jugé nécessaire de réviser les traités passés par les Réseaux avec la Librairie Hachette, propose à la Commission, après de longues négociations, un nouveau traité fusionnant les divers traités actuellement en cours.

Le Rapporteur fournit le détail des clauses qui ont été introduites dans ce nouveau texte par le Secrétariat Général de la S.N.C.F. et qu'il juge susceptibles de donner satisfaction à la Commission.

Il indique, en particulier, les avantages que présente le remplacement des redevances fixes par une redevance proportionnelle aux commissions perçues par la Maison Hachette, après déduction des frais de transport, ainsi que le minimum de redevance garanti, s'élevant à 2.500.000 Frs. qui a été consenti par Hachette.

Pour l'avenir, M. ASSEMAT propose donc d'approuver le traité, et la Commission émet un Avis favorable.

Pour le passé, (il s'agit d'un dossier présenté en exécution de l'article II), le Rapporteur maintient les observations qu'il a déjà eu l'occasion de présenter: le contrat n'était pas avantageux pour les

.....

Chemins de fer et la meilleure preuve réside dans le bouleversement qu'on a dû lui faire subir. Sur sa proposition, la Commission émet un Avis défavorable après que le Représentant de la S.N.C.F. eut fait observer que la première année de gestion de la Société s'est écoulée sous le régime des anciens traités.

47° OUEST art. II

6776 Services de factage:
Clichy et Levallois-Perret (N° 2795)
6715 gare de Bois-Colombes (N° 2765)
6716 " Puteaux (N° 2766)
6717 " Courbevoie (N° 2767)
6718 " Argenteuil (N° 2768)
6719 " Asnières et Gennevilliers (N° 2769)
6839 " Saumur-Orléans (N° 2777)
Rapporteur M. ASSEMAT Avis favorable

48° OUEST art. II

VBO.I78/6506 Fourniture d'eau à la gare
d'Argenteuil-triage et banlieue
(N° 2788) (240.764 Fr.)
Rapporteur M. ASSEMAT Avis favorable

49° Serv. Commercial
I/2 5956-8 art. II

Baux des bureaux de la S.N.C.F. à
Berlin, Cologne, Bruxelles et Rome
(N° 5/8)
Rapporteur M. JEAUFFRE Avis favorable

50° NORD art. II
6805

Organisation des dépôts auxiliaires dans Paris (enlèvements à
domicile) (N° 3200) (I.676.000 Fr.)
Rapporteur M. JEAUFFRE Avis favorable

51° NORD art. II
6820

Accords passés pour les services
de factage-camionnage, réexpéditions G.V. et P.V. (N° 3201)
(I.881.028 Fr.)
Rapporteur M. JEAUFFRE Avis favorable

52° NORD art. II
6850/51

Services de factage et camionnage:
1- gare de Roubaix
2- " d'Amiens-St Roch (N° 3196/7)
gare de Lille (N° 3202)
Rapporteur M. JEAUFFRE Avis favorable

53° SUD-OUEST 92
4076

Adjudication du buffet de Capdenac
(N° 2921) (46.000 Fr. par an)
Rapporteur M. JEAUFFRE

M. JEAUFFRE, Rapporteur, signale que ce projet de concession se présente sous un aspect particulièrement intéressant. A la suite de la démission des concessionnaires, on a procédé à une adjudication

.....

- II -

comportant vingt appels. Le résultat a été bon puisque le nouveau taux de loyer est en augmentation de 283,33% sur l'ancien.

La Commission émet un Avis favorable.

- 54° SUD-OUEST art. II Echange de trafic et location de terrains dans les gares de Toulouse-Pont Bayard, Toulouse-Matabiau et Castres (N° 2908/I0)
Rapporteur M. JEAUFFRE Avis favorable
- 55° SUD-OUEST art. II Location de locaux:
II00V/5453 immeuble I3 quai d'Austerlitz(N°2902)
I2I8V/5940 cités à Cerbère pr. le personnel(N°2916)
I8/5370 dépendances de la gare de Paris-Ivry (N° 2925)
Rapporteur M. JEAUFFRE Avis favorable
- 56° SUD-OUEST art. II Factage et camionnage:
II9/6448 à Limoges (N° 29II)
I42/6520 à Toulouse (N°29I7)
I56/6598 aux gares de Bordeaux (N°29I8)
I60/6602 à Bourges (N° 29I4)
I62/6604 à Narbonne)
Rapporteur M. JEAUFFRE Avis favorable
- 57° OUEST art. II Location de terrains et emplacements:
VBO 224/6667 à Meudon (N° 276I)
239/6844 à Renazé (N°2779)
240/6845 à Livarot (N° 2780)
242/6846 à Lillebonne et N.D. de Gravenchon(N°278I)
I39/6247 anciens ateliers de Tours (N°2752)
20I/6843 à St Etienne-du-Rouvray(N° 2778)
210/6655 à la gare du Havre (N° 2755)
2II/6656 commune du Havre (N° 2756)
243/6824 " d'Oissel (N° 2773)
22I/6664 202 rue d'Alésia, Paris, (N°2759)
225/6668 rue de Gergovie (N° 2762)
256/6830 8 rue Jeanne, Paris (N° 2776)
Rapporteur M. JEAUFFRE Avis favorable
- 58° OUEST art. II IO traités de Locations de locaux et immeubles (N° 2753/4, 2757/8, 2760, 2770/72, 2774/5)
6645-6654-6658
6659-6665-6833
6835-6663-6825-7 Rapporteur M. JEAUFFRE Avis favorable
- 59° NORD art. II Location d'une voiture à voyageurs pr. le transport des malades (N°3I83)
Ex 7/6204 (50.000 Fr.)
Rapporteur M. JEAUFFRE Avis favorable

60 ^e NORD (<u>art. 11</u>)	Traités pour l'établissement de services maritimes réguliers entre Dunkerque et : Colombo, Singapore, Saïgon, Haiphong (N° 3184) - d° - (N° 3185) et les ports de la Côte Occidentale d'Afrique (N° 3186) et les ports de la Baltique (N° 3187) et La Plata, Montévideo, Buenos-Ayres (N° 3188) et la Côte Ouest des Indes (N° 3189)	Rapporteur M. PILLEUX	Avis favorable
61 ^e NORD (<u>art. 11</u>)	Locations d'emplacements et de locaux : (N°s 3182-3199-3191-92-93-94-95- 3207 à 12) (<u>13 traités</u>) (2039 V-2030V - 2030-31-35-38-39 2029 - 2032 - 2033-37-40-41)	Rapporteur M. PILLEUX	Avis favorable
62 ^e SUD-EST 4.000030/ 5422 (<u>art. 11</u>)	Location de locaux à usage de bureau de ville à Alger (N° 3818) (28.000 f.)	Rapporteur M. PILLEUX	Avis favorable
63 ^e SUD-EST (<u>art. 11</u>)	Services d'autobus : entre Laroche-Migennes et Nuits-sous-Ravières (N° 3838) entre Montbéliard-St-Hippolyte (N° 3832)	Rapporteur M. PILLEUX	Avis favorable
64 ^e SUD-EST (<u>art. 11</u>)	3 traités de factage et de camionnage gare de Clermont-Ferrand (N° 3812) " " Nîmes (N° 3811) " " Grasse et Auxerre-St-Gervais (N°s 3820-21)	Rapporteur M. PILLEUX	Avis favorable
65 ^e OUEST (<u>art. 11</u>)	Services de factage et de réexpédition G.V. : Cherbourg, Equeurdreville, Tourlaville (N° 2763) La Rochelle-Pallice (N° 2764) Angers-St-Laud (N° 2796) Rouen R.G. et R.D. (N° 2794) Rennes (N° 2789) Le Havre (N° 2809) Nantes (N° 2814)	Rapporteur M. PILLEUX	Avis favorable
66 ^e A.G.C. 2225/4654	Tirafonds en acier (N° 2225) (9.283.221 frs)	Rapporteur M. CHENOT	Avis favorable

.....

67^e A.G.C. 2227/4703 Linoléum (N° 2227) (l.290.445 f.)
Rapporteur M. CHENOT

M. CHENOT, Rapporteur, fait connaître que la totalité des fournisseurs agréés a été consultée, dont une Maison allemande et une italienne. Malgré les efforts du Service des Achats Généraux, une faible baisse seulement a pu être obtenue sur les prix normaux qui étaient en augmentation de 10 % sur ceux d'Avril 1938. Une entente très étroite existe, en effet, entre tous les fabricants européens de linoléum.

Le Représentant du Service des Achats Généraux indique qu'on étudie actuellement l'usage d'un nouveau produit, fabriqué par des usines françaises, susceptible de remplacer le linoléum, et d'un prix inférieur à ce dernier.

Sur la proposition du Rapporteur, la Commission émet un Avis favorable.

68^e A.G.C. 2220/4677 Cuir en peaux d'usage courant
(N° 2220) (I.465.238 Frs.)

Rapporteur M. CHENOT Avis favorable

69^e Serv. Central
Install. fixes
V. 574 Fourniture de traverses et bois de chêne pr. appareils de voie (campagne 1938-39) (N° 27) (93 millions)
Rapporteur M. JULIEN

M. JULIEN, Rapporteur, expose les conditions dans lesquelles se présente ce marché. Il rappelle que le 3 novembre, la Commission avait approuvé les modalités suivantes pour l'acquisition des traverses blanches:

- Appel d'offres sur prix limites maxima différents pour chaque essence, suivant les régions productrices réparties en trois zones. Une consultation a eu lieu dans ces conditions le 20 octobre 1938.

A la suite de protestations de la Fédération Nationale des Bois, la S.N.C.F. a été conduite à réduire à deux le nombre des zones, en rattachant la zone intermédiaire à la première zone. Un second appel d'offres a eu lieu sur ces bases.

La Fédération du Bois est intervenue à ce moment pour demander le retour aux errements des années précédentes, c'est-à-dire à la fixation d'un prix unique pour l'ensemble du territoire. Il n'a pas été donné suite à ces prétentions.

.....

Toutefois, la S.N.C.F. s'est trouvée en face de difficultés résultant de la disproportion entre le total élevé des offres et les besoins des Chemins de Fer. Cette disproportion est due à la réduction du programme de renouvellement et à la majoration des offres par rapport à leurs possibilités réelles. Il a été alors décidé d'attribuer les commandes dans les conditions suivantes:

- Il ne serait pas tenu compte des offres exagérées de certains fournisseurs et on prendrait pour base le montant annuel le plus élevé des livraisons effectuées, par chaque vendeur, au cours des trois dernières années.

- Il serait attribué à chaque fournisseur un minimum de 200 traverses de chêne et de 200 traverses de hêtre.

- Les offres, déjà corrigées, comme on l'indique ci-dessus, seraient à nouveau réduites en appliquant un pourcentage variable en fonction du prix proposé.

- Les prix limites seraient abaissés à de nouveaux chiffres tels que le montant global des commandes passées par la S.N.C.F. ne soit pas supérieur à son débours, si l'on basait strictement la répartition sur les prix offerts.

M. JULIEN déclare préférer l'ancienne méthode utilisée pour les achats de traverses. Elle consistait à fixer un prix et à demander aux fournisseurs combien ils pouvaient vendre de traverses. Il admet, cependant, le procédé employé aujourd'hui, qui est intéressant et constitue un sondage permettant de fixer les prix, mais il croit l'ancien système plus en rapport avec les intérêts des Chemins de Fer.

La Commission émet un Avis favorable.

70^e NORD EX.36052 Location d'emplacements à La Plaine-St Denis (N°3214) (59.340 Fr.)
312/85 Rapporteur M. JULIEN

Avis favorable

71^e A.C.M. 2 Ach. Achat de briquettes au Littoral
4415/28 (N° 28) (13.450.000 Frs.)
Rapporteur M. ASSEMAT

Avis favorable

La séance est levée à Midi.

LE CONSEILLER D'ETAT
PRESIDENT DE LA COMMISSION

LE SECRETAIRE GENERAL ADJOINT

(signé) de LAVIT

(signé) E. DURAND

Comité de Direction
du 10 janvier 1939

Ordre du Jour défini
distribué le 9 janvier 1939.

jd

9 janvier 1939

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Comité de Direction

Séance du mardi 10 janvier 1939
88, rue Saint-Lazare, à 16 heures 30

ORDRE DU JOUR DEFINITIF

I - Adoption du procès-verbal

II - Comptes rendus hebdomadaires :

- 1^e) Trafic, recettes, mouvement, etc....
- 2^e) Trésorerie.

III - Marchés et commandes

a) de la compétence du
Conseil d'Administration

- 4701 1^e) Avenant à la Convention du 26 décembre 1921 (avec la Société d'Outilage Mécanique et d'Usinage d'Artillerie (S.O.M.U.A.) pour la réparation de matériel G.V. dans les ateliers de Vénissieux - Région Sud-Est - (3.050.000 fr).) Rapporteur : M. BOUFFANDEAU)

b) de la compétence du
Comité de Direction

- 450^{bis} 1°) Avenant à un marché avec la Compagnie française pour l'Exploitation des précédés Thomson-Houston à Paris relatif à l'équipement en block automatique de la zone des postes électrodynamiques IV et V de la gare de Villeneuve-St-Georges - Région Sud-Est - (dépense supplémentaire: 1.961.600 fr - marché primitif : 829.400 fr).
- 4763 2°) Marché avec la Société d'Outilage Mécanique et d'Usinage d'Artillerie (S.O.M.U.A.) pour la fourniture de 50 tenders de 38 m³ montés sur 2 bogies à 2 essieux (18.500.000 fr).
- 4727 3°) Marché avec la Société d'Outilage Mécanique et d'Usinage d'Artillerie (S.O.M.U.A.) à Vénissieux pour la réparation de matériel P.V. - Région Sud-Est - (3.350.000 fr environ).
- 4080 (+) 4°) Marché avec la Société l'Aster pour l'installation à St-Denis (Les Joncherolles) d'un garage pour matériels à voyageurs et création d'un dépôt - Région Nord - (1.704.000 fr).
- (+) 5°) Contrat avec la Société Hydro-Electrica del Ampurdan, représentée par MM. LAUDET et SANTULLANO, en vue de la fourniture d'énergie électrique en Espagne.

IV - Service Commercial

- 1°) Projet d'arrangement entre la Compagnie du Chemin de fer Métropolitain de Paris et la S.N.C.F., déterminant les conditions dans lesquelles sera assuré, par le Métropolitain, le service des marchandises sur la ligne de Paris-Luxembourg à Massy-Palaiseau et l'embranchement de Bourg-la-Reine à Sceaux-Robinson. (1)
- 2°) Relèvement des tarifs de camionnage à la gare de Rouen-Martinville pour la desserte de Rouen (122.832 habitants) - Région Ouest -.

(+) Question n'ayant pas figuré sur l'ordre du jour précédemment distribué.

(1) Une note a été distribuée le 26 décembre 1938.

3°) Tarif spécial P.V. n° 7 :

- Remplacement de la tarification par 10 tonnes actuellement prévue au chapitre 2, paragraphe II, pour les transports de combustibles reçus par les porcelaines du Berry et du Limousin, par une tarification par 20 tonnes.
- Extension aux porcelaineries du Limousin de l'obligation de souscrire un engagement de fidélité pour bénéficier des dispositions dudit paragraphe.

4°) Création, au chapitre 2, du tarif spécial P.V. n° 9, d'une tarification réduite pour les "grignons d'olives broyés et deshuilés" reçus par les gares de La Motte-Sainte-Rosseline et Le Muy et la "farine de grignons d'olives" expédiée par ces mêmes gares.

5°) Proposition tendant à concéder dans le chapitre 1^{er} du tarif spécial P.V. n° 15 :

- a) à l'"huile lourde de goudron de houille ou de lignite" des tarifications par expédition d'au moins une tonne et par wagon chargé de 5 tonnes;
- b) au "goudron minéral" une tarification par wagon chargé de 5 tonnes.

(+) 6°) Création d'un prix ferme en faveur des transports de bois non dénommés, en grume, effectués de Gémozac sur Jeumont-frontière.

(+) 7°) Tarif spécial P.V. n° 14 - chapitre 51 § II.

Extension aux lignes de la Régie Départementale des Voies Ferrées du Dauphiné de la tarification prévue sur les lignes de la S.N.C.F. pour les demi-produits métallurgiques.

(+) 8°) Modification des tarifs voyageurs en vue d'inscrire des prix globaux en supprimant l'obligation actuelle de multiplier les prix indiqués par le coefficient 1,00893 (suite aux questions n°IV - 1^o de la réunion du 18 octobre 1938 et n° IV - 5^o de la réunion du 6 décembre 1938).

(+) - Compte rendu de tarifs.

....

(+) Question n'ayant pas figuré sur l'ordre du jour précédemment distribué.

V - Projets

- 1°) Remplacement de 3 autorails de 500 à 600 ch. par 4 autorails de Dietrich de 320 ch. dans le programme de commandes d'autorails des exercices 1938-1939.

VI - Conditions de passage à la S.N.C.F. des caisses des retraites des Réseaux. { Rapporteurs :
} MM. GALLIOT
} de TARDE
} LIAUD

VII - Marchés d'entreprises de la S.N.C.F. { Rapporteurs :
} MM. TOUTEE
} JACQUET

VIII - Questions diverses.

jd 9 janvier 1939

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Comité de Direction

Séance du mardi 10 janvier 1939
88, rue Saint-Lazare, à 16 heures 30

ORDRE DU JOUR DEFINITIF

I - Adoption du procès-verbal

II - Comptes rendus hebdomadaires :

1^e) Trafic, recettes, mouvement, etc....

2^e) Trésorerie.

III - Marchés et commandes

a) de la compétence du
Conseil d'Administration

- 4701 1^e) Avenant à la Convention du 26 décembre 1921 {
avec la Société d'Outilage Mécanique et } Rapporteur :
d'Usinage d'Artillerie (S.O.M.U.A.) pour la (M. BOUFFANDEAU
réparation de matériel G.V. dans les ate-)
liers de Vénissieux - Région Sud-Est - (3.050.000 fr).)

b) de la compétence du Comité de Direction

450^{bis} 1°) Avenant à un marché avec la Compagnie française pour l'Exploitation des précédés Thomson-Houston à Paris relatif à l'équipement en block automatique de la zone des postes électrodynamiques IV et V de la gare de Villeneuve-St-Georges - Région Sud-Est - (dépense supplémentaire: 1.961.600 fr - marché primitif : 829.400 fr).

4763 2°) Marché avec la Société d'Outilage Mécanique et d'Usinage d'Artillerie (S.O.M.U.A.) pour la fourniture de 50 tenders de 38 m³ montés sur 2 bogies à 2 essieux (18.500.000 fr).

4727 3°) Marché avec la Société d'Outilage Mécanique et d'Usinage d'Artillerie (S.O.M.U.A.) à Vénissieux pour la réparation de matériel P.V. - Région Sud-Est - (3.350.000 fr environ).

4080 (+) 4°) Marché avec la Société l'Aster pour l'installation à St-Denis (Les Joncherolles) d'un garage pour matériels à voyageurs et création d'un dépôt - Région Nord - (1.704.000 fr).

(+) 5°) Contrat avec la Société Hydro-Electrica del Ampurdan, représentée par MM. LAUDET et SANTULLANO, en vue de la fourniture d'énergie électrique en Espagne.

IV - Service Commercial

1°) Projet d'arrangement entre la Compagnie du Chemin de fer Métropolitain de Paris et la S.N.C.F., déterminant les conditions dans lesquelles sera assuré, par le Métropolitain, le service des marchandises sur la ligne de Paris-Luxembourg à Massy-Palaiseau et l'embranchement de Bourg-la-Reine à Sceaux-Robinson. (1)

2°) Relèvement des tarifs de camionnage à la gare de Rouen-Martinville pour la desserte de Rouen (122.832 habitants) - Région Ouest -

(+) Question n'ayant pas figuré sur l'ordre du jour précédemment distribué.

(1) Une note a été distribuée le 26 décembre 1938.

3°) Tarif spécial P.V. n° 7 :

- Remplacement de la tarification par 10 tonnes actuellement prévue au chapitre 2, paragraphe II, pour les transports de combustibles reçus par les porcelaineries du Berry et du Limousin, par une tarification par 20 tonnes.
- Extension aux porcelaineries du Limousin de l'obligation de souscrire un engagement de fidélité pour bénéficier des dispositions dudit paragraphe.

4°) Création, au chapitre 2, du tarif spécial P.V. n° 9, d'une tarification réduite pour les "grignons d'olives broyés et deshuilés" reçus par les gares de La Motte-Sainte-Rosseline et Le Muy et la "farine de grignons d'olives" expédiée par ces mêmes gares.

5°) Proposition tendant à concéder dans le chapitre 1^{er} du tarif spécial P.V. n° 15 :

- a) à l'"huile lourde de goudron de houille ou de lignite" des tarifications par expédition d'au moins une tonne et par wagon chargé de 5 tonnes;
- b) au "goudron minéral" une tarification par wagon chargé de 5 tonnes.

(+)

6°) Création d'un prix ferme en faveur des transports de bois non dénommés, en grume, effectués de Gémozac sur Jeumont-frontière.

(+)

7°) Tarif spécial P.V. n° 14 - chapitre 51 § II.

Extension aux lignes de la Régie Départementale des Voies Ferrées du Dauphiné de la tarification prévue sur les lignes de la S.N.C.F. pour les demi-produits métallurgiques.

(+)

8°) Modification des tarifs voyageurs en vue d'inscrire des prix globaux en supprimant l'obligation actuelle de multiplier les prix indiqués par le coefficient 1,00893 (suite aux questions n° IV - 1^o de la réunion du 18 octobre 1938 et n° IV - 5^o de la réunion du 6 décembre 1938).

(+)

- Compte rendu de tarifs.

(+) Question n'ayant pas figuré sur l'ordre du jour précédemment distribué.

V - Projets

- 1°) Remplacement de 3 autorails de 500 à 600 ch. par 4 autorails de Dietrich de 320 ch. dans le programme de commandes d'autorails des exercices 1938-1939.

VI - Conditions de passage à la S.N.C.F. des caisses des retraites des Réseaux. { Rapporteurs :
 } MM. GALLIOT
 { de TARDE
 } LIAUD

VII - Marchés d'entreprises de la S.N.C.F. { Rapporteurs :
 } MM. TOUTEE
 { JACQUET

VIII - Questions diverses.

jd
9 janvier 1939

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Comité de Direction

Séance du mardi 10 janvier 1939
88, rue Saint-Lazare, à 16 heures 30

ORDRE DU JOUR DEFINITIF

=====

I - Adoption du procès-verbal

II - Comptes rendus hebdomadaires :

- 1^e) Trafic, recettes, mouvement, etc....
- 2^e) Trésorerie.

III - Marchés et commandes

a) de la compétence du
Conseil d'Administration

- 4701 1^e) Avenant à la Convention du 26 décembre 1921 (avec la Société d'Outilage Mécanique et) Rapporteur : d'Usinage d'Artillerie (S.O.M.U.A.) pour la (M. BOUFFANDEAU réparation de matériel G.V. dans les ateliers de Vénissieux - Région Sud-Est - (3.050.000 fr).)

b) de la compétence du Comité de Direction

- 450^{bis} 1°) Avenant à un marché avec la Compagnie française pour l'Exploitation des précédés Thomson-Houston à Paris relatif à l'équipement en block automatique de la zone des postes électrodynamiques IV et V de la gare de Villeneuve-St-Georges - Région Sud-Est - (dépense supplémentaire: 1.961.600 fr - marché primitif : 829.400 fr).
- 4763 2°) Marché avec la Société d'Outillage Mécanique et d'Usinage d'Artillerie (S.O.M.U.A.) pour la fourniture de 50 tenders de 38 m³ montés sur 2 bogies à 2 essieux (18.500.000 fr).
- 4727 3°) Marché avec la Société d'Outillage Mécanique et d'Usinage d'Artillerie (S.O.M.U.A.) à Vénissieux pour la réparation de matériel P.V. - Région Sud-Est - (3.350.000 fr environ).
- 4080 (+) 4°) Marché avec la Société l'Aster pour l'installation à St-Denis (Les Joncherolles) d'un garage pour matériels à voyageurs et création d'un dépôt - Région Nord - (1.704.000 fr).
- (+) 5°) Contrat avec la Société Hydro-Electrica del Ampurdan, représentée par MM. LAUDET et SANTULLANO, en vue de la fourniture d'énergie électrique en Espagne.

IV - Service Commercial

- 1°) Projet d'arrangement entre la Compagnie du Chemin de fer Métropolitain de Paris et la S.N.C.F., déterminant les conditions dans lesquelles sera assuré, par le Métropolitain, le service des marchandises sur la ligne de Paris-Luxembourg à Massy-Palaiseau et l'embranchement de Bourg-la-Reine à Sceaux-Robinson. (1)
- 2°) Relèvement des tarifs de camionnage à la gare de Rouen-Mertainville pour la desserte de Rouen (122.832 habitants) - Région Ouest -.

(-) Question n'ayant pas figuré sur l'ordre du jour précédemment distribué.
(1) Une note a été distribuée le 26 décembre 1938.

3°) Tarif spécial P.V. n° 7 :

- Remplacement de la tarification par 10 tonnes actuellement prévue au chapitre 2, paragraphe II, pour les transports de combustibles reçus par les porcelaines du Berry et du Limousin, par une tarification par 20 tonnes.
- Extension aux porcelaineries du Limousin de l'obligation de souscrire un engagement de fidélité pour bénéficier des dispositions dudit paragraphe.

4°) Crédit au chapitre 2, du tarif spécial P.V. n° 9, d'une tarification réduite pour les "grignons d'olives broyés et deshuilés" reçus par les gares de La Motte-Sainte-Rosseline et Le Muy et la "farine de grignons d'olives" expédiée par ces mêmes gares.

5°) Proposition tendant à concéder dans le chapitre 1^{er} du tarif spécial P.V. n° 15 :

- a) à l'"huile lourde de goudron de houille ou de lignite" des tarifications par expédition d'au moins une tonne et par wagon chargé de 5 tonnes;
- b) au "goudron minéral" une tarification par wagon chargé de 5 tonnes.

(+) 6°) Crédit d'un prix ferme en faveur des transports de bois non dénommés, en grume, effectués de Gémozac sur Jeumont-frontière.

(+) 7°) Tarif spécial P.V. n° 14 - chapitre 51 § II.

Extension aux lignes de la Régie Départementale des Voies Ferrées du Dauphiné de la tarification prévue sur les lignes de la S.N.C.F. pour les demi-produits métallurgiques.

(+) 8°) Modification des tarifs voyageurs en vue d'inscrire des prix globaux en supprimant l'obligation actuelle de multiplier les prix indiqués par le coefficient 1,00893 (suite aux questions n°IV - 1° de la réunion du 18 octobre 1938 et n° IV - 5° de la réunion du 6 décembre 1938).

(+) - Compte rendu de tarifs.

....

(+) Question n'ayant pas figuré sur l'ordre du jour précédemment distribué.

V - Projets

1°) Remplacement de 3 autorails de 500 à 600 ch. par 4 autorails de Dietrich de 320 ch. dans le programme de commandes d'autorails des exercices 1938-1939.

VI - Conditions de passage à la S.N.C.F. { Rapporteurs :
des caisses des retraites des Réseaux. } MM. GALLIOT
{ de TARDE
} LIAUD

VII - Marchés d'entreprises de la S.N.C.F. { Rapporteurs :
MM. TOUTEE
JACQUET

VIII - Questions diverses.

Omnis de Quicq

Le 10 Janv 1783

Ordre du Jour

distribué le 6 Janv 1783

jd

6 janvier 1939

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Comité de Direction

Séance du mardi 10 janvier 1939
88, rue Saint-Lazare, à 16 heures 30

ORDRE DU JOUR

I - Adoption du procès-verbal.

II - Comptes rendus hebdomadaires :

- 1°) Trafic, recettes, mouvement, etc....
- 2°) Trésorerie.

III - Marchés et commandes

a) de la compétence du
conseil d'Administration

- 4701 1°) Avenant à la Convention du 26 décembre 1921 (avec la Société d'Outilage Mécanique et ...) Rapporteur : d'Usinage d'Artillerie (S.C.M.U.A.) pour la (M. BOUFFANDEAU réparation de matériel G.V. dans les ateliers de Vénissieux - Région Sud-Est - (3.050.000 fr).)

b) de la compétence du
Comité de Direction

- 450^{bis} 1°) Avenant à un marché avec la Compagnie française pour l'Exploitation des procédés Thomson-Houston à Paris relatif à l'équipement en block automatique de la zone des postes électrodynamiques IV et V de la gare de Villeneuve-St-Georges - Région Sud-Est - (dépense supplémentaire: 1.981.600 fr - marché primitif : 829.400 fr).
- 4763 2°) Marché avec la Société d'Outilage Mécanique et d'Usinage d'Artillerie (S.O.M.U.A.) pour la fourniture de 50 tenders de 38 m³ montés sur 2 bogies à 2 essieux (18.500.000 fr).
- 4727 3°) Marché avec la Société d'Outilage Mécanique et d'Usinage d'Artillerie (S.O.M.U.A.) à Vénissieux pour la réparation de matériel P.V. - Région Sud-Est - (3.350.000 fr environ).

IV - Service Commercial

- 1°) Projet d'arrangement entre la Compagnie du Chemin de fer Métropolitain de Paris et la S.N.C.F., déterminant les conditions dans lesquelles sera assuré, par le Métropolitain, le service des marchandises sur la ligne de Paris-Luxembourg à Massy-Palaiseau et l'embranchement de Bourg-la-Reine à Sceaux-Robinson.(1)
- 2°) Relèvement des tarifs de camionnage à la gare de Rouen-Martinville pour la desserte de Rouen (122.832 habitants) - Région Ouest -.

(1) Une note a été distribuée le 26 décembre 1938.

- 3°) Tarif spécial P.V. n° 7 :
- Remplacement de la tarification par 10 tonnes actuellement prévue au chapitre 2, paragraphe II, pour les transports de combustibles reçus par les porcelaines du Berry et du Limousin, par une tarification par 20 tonnes.
 - Extension aux porcelaineries du Limousin de l'obligation de souscrire un engagement de fidélité pour bénéficier des dispositions dudit paragraphe.
- 4°) Création, au chapitre 2, du tarif spécial P.V. n° 9, d'une tarification réduite pour les "grignons d'olives broyés et deshuilés" reçus par les gares de La Motte-Sainte-Roseline et Le Muy et la "farine de grignons d'olives" expédiée par ces mêmes gares.
- 5°) Proposition tendant à concéder dans le chapitre 1^{er} du tarif spécial P.V. n° 15 :
 - a) à l'"huile lourde de goudron de houille ou de lignite" des tarifications par expédition d'au moins une tonne et par wagon chargé de 5 tonnes;
 - b) au "goudron minéral" une tarification par wagon chargé de 5 tonnes.

V - Projets

- 1°) Remplacement de 3 autorails de 500 à 600 ch. par 4 autorails de Dietrich de 320 ch. dans le programme de commandes d'autorails des exercices 1938-1939.
- Remplacement de la tarification par 10 tonnes actuellement prévue au chapitre 2, paragraphe II, pour les transports VI - Conditions de passage à la S.N.C.F. (Rapporteurs : MM. GALLIOT et TARDE) des caisses des retraites des Réseaux. de de TARDE 20 tonnes.
 - Extension aux porcelaineries du Limousin de l'obligation de souscrire un engagement de fidélité pour bénéficier des dispositions dudit paragraphe.
- VII - Marchés d'entreprises de la S.N.C.F. (Rapporteurs : MM. TOUTEE et JACQUET)
- 4°) Crédit au chapitre 2, du tarif spécial P.V. n° 9 pour la tarification réduite pour les "grignons d'olives broyés et deshuilés" reçus par les gares de La Motte-Sainte-Roseline et Le Muy et la "farine de grignons d'olives" expédiée par ces mêmes gares.

VIII - Questions diverses.

- 5°) Proposition tendant à concéder dans le chapitre 1^{er} du tarif spécial P.V. n° 15, à l'"huile lourde de goudron de houille ou de lignite" des tarifications par expédition d'au moins une tonne et par wagon chargé de 5 tonnes, la "huile lourde de goudron minéral" une tarification par wagon chargé de 5 tonnes.

jd

6 janvier 1939

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Comité de Direction

Séance du mardi 10 janvier 1939
88, rue Saint-Lazare, à 16 heures 30

ORDRE DU JOUR

I - Adoption du procès-verbal

II - Comptes rendus hebdomadaires :

- 1°) Trafic, recettes, mouvement, etc....
- 2°) Trésorerie.

III - Marchés et commandes

a) de la compétence du
conseil d'Administration

- 4701 1°) Avenant à la Convention du 26 décembre 1921 {
avec la Société d'Outilage Mécanique et } Rapporteur :
d'Usinage d'Artillerie (S.C.M.U.A.) pour la (M. BOUFFANDEAU
réparation de matériel G.V. dans les ate-)
liers de Vénissieux - Région Sud-Est - ()
(3.050.000 fr).

b) de la compétence du
Comité de Direction

- 450^{bis} 1°) Avenant à un marché avec la Compagnie française pour l'Exploitation des procédés Thomson-Houston à Paris relatif à l'équipement en block automatique de la zone des postes électrodynamiques IV et V de la gare de Villeneuve-St-Georges - Région Sud-Est - (dépense supplémentaire: 1.961.600 fr - marché primitif : 829.400 fr).
- 4763 2°) Marché avec la Société d'Outillage Mécanique et d'Usinage d'Artillerie (S.O.M.U.A.) pour la fourniture de 50 tenders de 38 m³ montés sur 2 bogies à 2 essieux (18.500.000 fr).
- 4727 3°) Marché avec la Société d'Outillage Mécanique et d'Usinage d'Artillerie (S.O.M.U.A.) à Vénissieux pour la réparation de matériel P.V. - Région Sud-Est - (3.350.000 fr environ).

IV - Service Commercial

- 1°) Projet d'arrangement entre la Compagnie du Chemin de fer Métropolitain de Paris et la S.N.C.F., déterminant les conditions dans lesquelles sera assuré, par le Métropolitain, le service des marchandises sur la ligne de Paris-Luxembourg à Massy-Palaiseau et l'embranchement de Bourg-la-Reine à Sceaux-Robinson.(1)
- 2°) Relèvement des tarifs de camionnage à la gare de Rouen-Martinville pour la desserte de Rouen (122.832 habitants) - Région Ouest - .

(1) Une note a été distribuée le 26 décembre 1938.

3°) Tarif spécial P.V. n° 7 :

- Remplacement de la tarification par 10 tonnes actuellement prévue au chapitre 2, paragraphe II, pour les transports de combustibles reçus par les porcelaines du Berry et du Limousin, par une tarification par 20 tonnes.
 - Extension aux porcelaineries du Limousin de l'obligation de souscrire un engagement de fidélité pour bénéficier des dispositions dudit paragraphe.

4°) Création, au chapitre 2, du tarif spécial P.V.n°9, d'une tarification réduite pour les "grignons d'olives broyés et deshuilés" reçus par les gares de La Motte-Sainte-Rosseline et Le Muy et la "farine de grignons d'olives" expédiée par ces mêmes gares.

5°) Proposition tendant à concéder dans le chapitre 1^{er} du tarif spécial P.V. n° 15 :

 - a) à l'"huile lourde de goudron de houille ou de lignite" des tarifications par expédition d'au moins une tonne et par wagon chargé de 5 tonnes;
 - b) au "goudron minéral" une tarification par wagon chargé de 5 tonnes!

V - Projets

1°) Remplacement de 3 autorails de 500 à 600 ch. par 4 autorails de Dietrich de 320 ch. dans le programme de commandes d'autorails des exercices 1938-1939.

VI - Conditions de passage à la S.N.C.F. (Rapporteurs:
des caisses des retraites des Réseaux.) MM. GALLIOT
(de TARDE
) LIAUD

VII - Marchés d'entreprises de la S.N.C.F.

(Rapporteurs :
MM. TOUTEE
(JACQUET

VIII - Questions diverses.

jd

6 janvier 1939

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Comité de Direction

Séance du mardi 10 janvier 1939
88, rue Saint-Lazare, à 16 heures 30

ORDRE DU JOUR

I - Adoption du procès-verbal

II - Comptes rendus hebdomadaires :

- 1°) Trafic, recettes, mouvement, etc....
- 2°) Trésorerie.

III - Marchés et commandes

a) de la compétence du
conseil d'Administration

- 4701 1°) Avenant à la Convention du 26 décembre 1921 avec la Société d'Outilage Mécanique et d'Usinage d'Artillerie (S.O.M.U.A.) pour la réparation de matériel G.V. dans les ateliers de Vénissieux - Région Sud-Est - (3.050.000 fr). { Rapporteur : M. BOUFFANDEAU }

b) de la compétence du
Comité de Direction

- 450^{bis} 1°) Avenant à un marché avec la Compagnie française pour l'Exploitation des procédés Thomson-Houston à Paris relatif à l'équipement en block automatique de la zone des postes électrodynamiques IV et V de la gare de Villeneuve-St-Georges - Région Sud-Est - (dépense supplémentaire: 1.961.600 fr - marché primitif : 829.400 fr).
- 4763 2°) Marché avec la Société d'Outilage Mécanique et d'Usinage d'Artillerie (S.O.M.U.A.) pour la fourniture de 50 tenders de 38 m³ montés sur 2 bogies à 2 essieux (18.500.000 fr).
- 4727 3°) Marché avec la Société d'Outilage Mécanique et d'Usinage d'Artillerie (S.O.M.U.A.) à Vénissieux pour la réparation de matériel P.V. - Région Sud-Est - (3.350.000 fr environ).

IV - Service Commercial

- 1°) Projet d'arrangement entre la Compagnie du Chemin de fer Métropolitain de Paris et la S.N.C.F., déterminant les conditions dans lesquelles sera assuré, par le Métropolitain, le service des marchandises sur la ligne de Paris-Luxembourg à Massy-Palaiseau et l'embranchement de Bourg-la-Reine à Sceaux-Robinson.(1)
- 2°) Relèvement des tarifs de camionnage à la gare de Rouen-Martinville pour la desserte de Rouen (122.832 habitants) - Région Ouest -.

(1) Une note a été distribuée le 26 décembre 1938.

3°) Tarif spécial P.V. n° 7 :

- Remplacement de la tarification par 10 tonnes actuellement prévue au chapitre 2, paragraphe II, pour les transports de combustibles reçus par les porcelaineries du Berry et du Limousin, par une tarification par 20 tonnes.
 - Extension aux porcelaineries du Limousin de l'obligation de souscrire un engagement de fidélité pour bénéficier des dispositions dudit paragraphe.

4°) Création, au chapitre 2, du tarif spécial P.V.n°9, d'une tarification réduite pour les "grignons d'olives broyés et deshuilés" reçus par les gares de La Motte-Sainte-Rosseline et Le Muy et la "farine de grignons d'olives" expédiée par ces mêmes gares.

5°) Proposition tendant à concéder dans le chapitre 1^{er} du tarif spécial P.V. n° 15 :

- a) à l'"huile lourde de goudron de houille ou de lignite" des tarifications par expédition d'au moins une tonne et par wagon chargé de 5 tonnes;
 - b) au "goudron minéral" une tarification par wagon chargé de 5 tonnes.

V - Projects

1°) Remplacement de 3 autorails de 500 à 600 ch. par 4 autorails de Dietrich de 320 ch. dans le programme de commandes d'autorails des exercices 1938-1939.

VI - Conditions de passage à la S.N.C.F. (Rapporteurs:
des caisses des retraites des Réseaux.) MM. GALLIOT
} de TARDE
} LIAUD

VII - Marchés d'entreprises de la S.N.C.F.

(Rapporteurs :
MM. TOUTEE
(JACQUET

VIII - Questions diverses.

COMITE DE DIRECTION
du 10 janvier 1939

QUESTIONS DIVERSES

- Voyage du Comité de Direction à Lyon.
- Gratifications, honorarists.

Fichet remis à M. le Président GUINAND et à
M.M. LE BESNERAIS, SURLEAU, FILIPPI.

COMITÉ DE DIRECTION
du 10 janvier 1939

QUESTIONS DIVERSES

- Voyage du Comité de Direction à Lyon.
- Gratifications, honorariats.

Vichet remis à M. le Président GUINAND et à
M. LE BESNERAIS, SUREAU, FILIPPI.

COMITE DE DIRECTION
du 10 janvier 1939

QUESTIONS DIVERSES

- Voyage du Comité de Direction à Lyon.
- Gratifications, honorariats.

Fichier remis à M. le Président GUINAND et à
M.M. LE BRUNEAU, SURLEAU, FILIPPI.

COMITE DE DIRECTION
du 10 janvier 1939

QUESTIONS DIVERSES

- Voyage du Comité de Direction à Lyon.
- Gratifications, honorariats.

Fichier remis à M. le Président GUINARD et à
M. LE BEAUREAUX, BUREAU, FILIPPI.

COMITE DE DIRECTION

du 10 janvier 1939

QUESTIONs DIVERSES

- Voyage du Comité de Direction à Lyon.
- Gratifications, honorariats.

Vichet remis à M. le Président GUINARD et à
M. LE BESNERAIS, BUREAU, FILIPPI.

Projet

Comité de Direction
du 10 janvier 1939

Questions diverses

Exportation en Espagne d'une certaine
quantité d'énergie électrique pour
l'U.P.E.P.O.

Comité de Direction
du 10 janvier 1939

Questions diverses

Exportation en Espagne d'une certaine
quantité d'énergie électrique pour
l'U.P.E.P.O.

Bicket remis à M. le Président GUINAND,
M.M. LE BESNERAIS, SURLEAU et FILIPPI.

jd

6 janvier 1939

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Comité de Direction

Séance du mardi 10 janvier 1939
88, rue Saint-Lazare, à 16 heures 30

ORDRE DU JOUR

I - Adoption du procès-verbal

II - Comptes rendus hebdomadaires :

- 1°) Trafic, recettes, mouvement, etc....
- 2°) Trésorerie.

III - Marchés et commandes

a) de la compétence du
Conseil d'Administration

- 4701 1°) Avenant à la Convention du 26 décembre 1921 (avec la Société d'Outilage Mécanique et) Rapporteur : d'Usinage d'Artillerie (S.O.M.U.A.) pour la (M. BOUFFANDEAU réparation de matériel G.V. dans les ateliers de Vénissieux - Région Sud-Est -) (3.050.000 fr).

b) de la compétence du
Comité de Direction

- 450^{bis} 1°) Avenant à un marché avec la Compagnie française pour l'Exploitation des procédés Thomson-Houston à Paris relatif à l'équipement en block automatique de la zone des postes électrodynamiques IV et V de la gare de Villeneuve-St-Georges - Région Sud-Est - (dépense supplémentaire: 1.961.600 fr - marché primitif : 829.400 fr).
- 4763 2°) Marché avec la Société d'Outillage Mécanique et d'Usinage d'Artillerie (S.O.M.U.A.) pour la fourniture de 50 tenders de 38 m³ montés sur 2 bogies à 2 essieux (18.500.000 fr).
- 4727 3°) Marché avec la Société d'Outillage Mécanique et d'Usinage d'Artillerie (S.O.M.U.A.) à Vénissieux pour la réparation de matériel P.V. - Région Sud-Est - (3.350.000 fr environ).

IV - Service Commercial

- 1°) Projet d'arrangement entre la Compagnie du Chemin de fer Métropolitain de Paris et la S.N.C.F., déterminant les conditions dans lesquelles sera assuré, par le Métropolitain, le service des marchandises sur la ligne de Paris-Luxembourg à Massy-Palaiseau et l'embranchement de Bourg-la-Reine à Sceaux-Robinson.(1)
- 2°) Relèvement des tarifs de camionnage à la gare de Rouen-Mertainville pour la desserte de Rouen (122.832 habitants) - Région Ouest -.

(1) Une note a été distribuée le 26 décembre 1938.

3°) Tarif spécial P.V. n° 7 :

- Remplacement de la tarification par 10 tonnes actuellement prévue au chapitre 2, paragraphe II, pour les transports de combustibles reçus par les porcelaines du Berry et du Limousin, par une tarification par 20 tonnes.
- Extension aux porcelaineries du Limousin de l'obligation de souscrire un engagement de fidélité pour bénéficier des dispositions dudit paragraphe.

4°) Création, au chapitre 2, du tarif spécial P.V. n° 9, d'une tarification réduite pour les "grignons d'olives broyés et deshuilés" reçus par les gares de La Motte-Sainte-Rosseline et Le Muy et la "farine de grignons d'olives" expédiée par ces mêmes gares.

5°) Proposition tendant à concéder dans le chapitre 1^{er} du tarif spécial P.V. n° 15 :

- a) à l'"huile lourde de goudron de houille ou de lignite" des tarifications par expédition d'au moins une tonne et par wagon chargé de 5 tonnes;
- b) au "goudron minéral" une tarification par wagon chargé de 5 tonnes.

V - Projets

1°) Remplacement de 3 autorails de 500 à 600 ch. par 4 autorails de Dietrich de 320 ch. dans le programme de commandes d'autorails des exercices 1938-1939.

VI - Conditions de passage à la S.N.C.F. (Rapporteurs :
des caisses des retraites des Réseaux.) MM. GALLIOT
de TARDE
LIAUD

VII - Marchés d'entreprises de la S.N.C.F. (Rapporteurs :
MM. TOUTEE
JACQUET

VIII - Questions diverses.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
88, RUE SAINT-LAZARE . PARIS IX . TÉL. TRINITÉ 73-00

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 30 décembre

19 38

COPIE
pour Monsieur CLOSSET

Monsieur l'Administrateur,

M. le Président me charge de vous faire savoir que la réunion du Comité de Direction, qui avait été fixée au mardi 3 janvier 1939 à 16 heures 30, n'aura pas lieu, aucune question urgente n'étant inscrite à son ordre du jour et plusieurs de ses Membres devant être alors absents de Paris.

La prochaine réunion du Comité de Direction aura donc lieu le mardi 10 janvier 1939 à 16 heures 30.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Signé : G. GRELAT.

Lettre adressée à tous les membres du Comité de Direction.-

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
88, RUE SAINT-LAZARE . PARIS IX . TÉL. TRINITÉ 73-00

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 30 décembre

19 38

COPIE
pour Monsieur GRELAT.

Monsieur l'Administrateur,

M. le Président me charge de vous faire savoir que la réunion du Comité de Direction, qui avait été fixée au mardi 3 janvier 1939 à 16 heures 30, n'aura pas lieu, aucune question urgente n'étant inscrite à son ordre du jour et plusieurs de ses Membres devant être alors absents de Paris.

La prochaine réunion du Comité de Direction aura donc lieu le mardi 10 janvier 1939 à 16 heures 30.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Signé : G. GRELAT.

Lettre adressée à tous les membres du Comité de Direction.-

Moir ref. 10 A
39

COPIE à retourner
au Service Central du Personnel

D-4212/3

Rapport au Comité de Direction

Comité du 10

P Proposition de gratification exceptionnelle en faveur de
M. MAZIN, Ingénieur à la Région du Sud-Ouest.

M. MAZIN, Ingénieur à la Région du Sud-Ouest assure la direction d'une section spéciale chargée de l'étude de tous les problèmes de stabilité posés par l'augmentation des vitesses et l'introduction de types nouveaux de matériel sur les lignes de la Société Nationale.

Sur l'ancien Réseau d'Orléans, M. MAZIN s'était en effet consacré à l'étude des conditions de circulation du matériel roulement moteur et remorque. À l'origine, les appareils conçus par lui ne permettaient de relever que les déplacements relatifs des différentes parties d'un véhicule entre elles ou par rapport à la voie.

Par la suite il a considérablement perfectionné la méthode d'investigation qui déjà portait son nom, en utilisant les propriétés piezo-électriques du quartz pour mesurer directement les efforts exercés au lieu de les déduire d'une façon plus ou moins certaine des déplacements. Il a mis au point personnellement des appareils enregistreurs traduisant sous forme d'oscillogrammes les réactions mutuelles entre les organes de roulement et la voie. Parallèlement il a réalisé un appareil fournissant une image géométrique continue de la voie.

Une voiture d'essai a été spécialement équipée avec ces appareils et une équipe a été formée à la pratique de la nouvelle méthode.

Ainsi M. MAZIN a pu, par une série de mesures établir des comparaisons entre les différentes voies et mettre en lumière les différences présentées par les divers types de matériel quant à la stabilité, les actions sur la voie et la sécurité de marche aux grandes vitesses; il a

.....

a

aussi déceler les relations existant entre les caractéristiques des défauts de pose des voies et les anomalies que présentent les conditions de circulation du matériel roulant.

Limitée à cette forme de constatation précise de phénomènes très complexes, la méthode de M. MAUZIN serait déjà extrêmement intéressante comme en font foi les résultats des mesures récemment effectuées sur les locomotives électriques de vitesse 2.D.P. du Midi, 2.D.S. type courant du P.C. et de l'Etat, 2.B.2. prototypes (machines 703 et 704) du P.C.

Mais la méthode est susceptible d'une portée plus grande en s'attaquant aux causes encore très obscures des phénomènes qu'elle étudie.

C'est la nouvelle orientation que M. MAUZIN compte donner à ses recherches et les relations qu'il a déjà aperçues dans cet ordre d'idées permettent d'excepter des indications précieuses pour la détermination à priori des caractéristiques à donner au matériel.

Nous proposons au Comité de Direction d'attribuer à M. MAUZIN, une gratification exceptionnelle de 75.000F.

Le Directeur Général,

En vue de la séance
du Comité de Direction
du 10 janvier 1939

Cette note n'est remise qu'à
M. le Président GUINAND,
M.M. LE BESNERAIS, SURLEAU et
FILIPPI.

Rapport au Comité de Direction

Proposition de gratification exceptionnelle en faveur de M. MAUZIN, Ingénieur à la Région du Sud-Ouest

M. MAUZIN, Ingénieur à la Région Sud-Ouest assure la direction d'une section spéciale chargée de l'étude de tous les problèmes de stabilité posés par l'augmentation des vitesses et l'introduction de types nouveaux de matériel sur les lignes de la Société Nationale.

Sur l'ancien Réseau d'Orléans, M. MAUZIN s'était, en effet, consacré à l'étude des conditions de circulation du matériel roulant moteur et remorqué. A l'origine, les appareils conçus par lui ne permettaient de relever que les déplacements relatifs des différentes parties d'un véhicule entre elles ou par rapport à la voie.

Par la suite il a considérablement perfectionné la méthode d'investigation qui déjà portait son nom, en utilisant les propriétés piézo-électriques du quartz pour mesurer directement les efforts exercés au lieu de les déduire d'une façon plus ou moins certaine des déplacements. Il a mis au point personnellement des appareils enregistreurs traduisant sous forme d'oscillogrammes les réactions mutuelles entre les organes de roulement et la voie. Parallèlement il a réalisé un appareil fournissant une image géométrique continue de la voie.

Une voiture d'essai a été spécialement équipée avec ces appareils et une équipe a été formée à la pratique de la nouvelle méthode.

Ainsi M. MAUZIN a pu, par une série de mesures, établir des comparaisons entre les différentes voies et mettre en lumière les différences présentées par les divers types de matériel quant à la stabilité, les actions sur la voie et la sécurité de marche aux grandes vitesses; il a pu aussi déceler

- 2 -

les relations existant entre les caractéristiques ou défauts de pose des voies et les anomalies que présentent les conditions de circulation du matériel roulant.

Limitée à cette forme de constatation précise de phénomènes très complexes, la méthode de M. MAULIN serait déjà extrêmement intéressante comme en font foi les résultats des mesures récemment effectuées sur les locomotives électriques de vitesse Z.D.2 du Midi, Z.D.2 type courant du P.C. et de l'Etat, Z.D.2 prototype (machines 703 et 704) du P.O.

Mais la méthode est susceptible d'une portée plus grande en s'attaquant aux causes encore très obscures des phénomènes qu'elle étudie.

C'est la nouvelle orientation que M. MAULIN compte donner à ses recherches et les relations qu'il a déjà aperçues dans cet ordre d'idées permettent d'espérer des indications précieuses pour la détermination à priori des caractéristiques à donner au matériel.

Nous proposons au Comité de Direction d'attribuer à M. MAULIN, une gratification exceptionnelle de 75.000 fr.

Le Directeur Général.

En vue de la séance
du Comité de Direction
du 10 janvier 1939

Cette note n'est remise qu'à
M. le Président GUINAND,
M.M. LE BESNERAIS, SURLEAU et
FILIPPI.

Rapport au Comité de Direction

Proposition de gratification exceptionnelle en faveur de M. MAUZIN, Ingénieur à la Région du Sud-Ouest

M. MAUZIN, Ingénieur à la Région Sud-Ouest assure la direction d'une section spéciale chargée de l'étude de tous les problèmes de stabilité posés par l'augmentation des vitesses et l'introduction de types nouveaux de matériel sur les lignes de la Société Nationale.

Sur l'ancien Réseau d'Orléans, M. MAUZIN s'était, en effet, consacré à l'étude des conditions de circulation du matériel roulant moteur et remorqué. A l'origine, les appareils conçus par lui ne permettaient de relever que les déplacements relatifs des différentes parties d'un véhicule entre elles ou par rapport à la voie.

Par la suite il a considérablement perfectionné la méthode d'investigation qui déjà portait son nom, en utilisant les propriétés piézo-électriques du quartz pour mesurer directement les efforts exercés au lieu de les déduire d'une façon plus ou moins certaine des déplacements. Il a mis au point personnellement des appareils enregistreurs traduisant sous forme d'oscillogrammes les réactions mutuelles entre les organes de roulement et la voie. Parallèlement il a réalisé un appareil fournissant une image géométrique continue de la voie.

Une voiture d'essai a été spécialement équipée avec ces appareils et une équipe a été formée à la pratique de la nouvelle méthode.

Ainsi M. MAUZIN a pu, par une série de mesures, établir des comparaisons entre les différentes voies et mettre en lumière les différences présentées par les divers types de matériel quant à la stabilité, les actions sur la voie et la sécurité de marche aux grandes vitesses; il a pu aussi déceler

.....

les relations existant entre les caractéristiques ou défauts de pose des voies et les anomalies que présentent les conditions de circulation du matériel rodant.

Limitée à cette forme de constatation précise de phénomènes très complexes, la méthode de M. MAUZIN serait déjà extrêmement intéressante comme en font foi les résultats des mesures récemment effectuées sur les locomotives électriques de vitesse E.D.E. du Midi, E.D.E. type courant du P.C. et de l'Etat, E.D.E. prototype (machines 703 et 704) du P.O.

Mais la méthode est susceptible d'une portée plus grande en s'attaquant aux causes encore très obscures des phénomènes qu'elle étudie.

C'est la nouvelle orientation que M. MAUZIN compte donner à ses recherches et les relations qu'il a déjà aperçues dans cet ordre d'idées permettent d'escampter des indications précieuses pour la détermination à priori des caractéristiques à donner au matériel.

Nous proposons au Comité de Direction d'attribuer à M. MAUZIN, une gratification exceptionnelle de 75.000 fr.

Le Directeur Général.

En vue de la séance
du Comité de Direction
du 10 janvier 1939

Cette note n'est remise qu'à
M. le Président GUINAND,
M.M. LE BESNERAIS, SURLEAU et
FILIPPI.

Rapport au Comité de Direction

Proposition de gratification exceptionnelle en faveur de M. MAULIN, Ingénieur à la Région du Sud-Ouest

M. MAULIN, Ingénieur à la Région Sud-Ouest assure la direction d'une section spéciale chargée de l'étude de tous les problèmes de stabilité posés par l'augmentation des vitesses et l'introduction de types nouveaux de matériel sur les lignes de la Société Nationale.

Sur l'ancien Réseau d'Orléans, M. MAULIN s'était, en effet, consacré à l'étude des conditions de circulation du matériel roulant moteur et remorqué. A l'origine, les appareils conçus par lui ne permettaient de relever que les déplacements relatifs des différentes parties d'un véhicule entre elles ou par rapport à la voie.

Par la suite il a considérablement perfectionné la méthode d'investigation qui déjà portait son nom, en utilisant les propriétés piezo-électriques du quartz pour mesurer directement les efforts exercés au lieu de les déduire d'une façon plus ou moins certaine des déplacements. Il a mis au point personnellement des appareils enregistreurs traduisant sous forme d'oscillogrammes les réactions mutuelles entre les organes de roulement et la voie. Parallèlement il a réalisé un appareil fournissant une image géométrique continue de la voie.

Une voiture d'essai a été spécialement équipée avec ces appareils et une équipe a été formée à la pratique de la nouvelle méthode.

Ainsi M. MAULIN a pu, par une série de mesures, établir des comparaisons entre les différentes voies et mettre en lumière les différences présentées par les divers types de matériel quant à la stabilité, les actions sur la voie et la sécurité de marche aux grandes vitesses; il a pu aussi déceler

.....

- - -

les relations existant entre les caractéristiques ou défauts de pese des voies et les anomalies que présentent les conditions de circulation du matériel roulant.

Limitée à cette forme de constatation précise de phénomènes très complexes, la méthode de M. MAUZIN serait déjà extrêmement intéressante comme en font foi les résultats des mesures récemment effectuées sur les locomotives électriques de vitesse E.D.2. du Midi, E.D.2.type courant du P.C. et de l'Etat, E.D.1. prototype (machines 703 et 704) du P.C.

Mais la méthode est susceptible d'une portée plus grande en s'attaquant aux causes encore très obscures des phénomènes qu'elle étudie.

C'est la nouvelle orientation que M. MAUZIN compte donner à ses recherches et les relations qu'il a déjà aperçues dans cet ordre d'idées permettent d'espérer des indications précieuses pour la détermination à priori des caractéristiques à donner au matériel.

Nous proposons au Comité de Direction d'attribuer à M. MAUZIN, une gratification exceptionnelle de 75.000 fr.

Le Directeur Général.

En vue de la séance
du Comité de Direction
du 10 janvier 1939.

La note ci-jointe n'est remise qu'à
M. le Président GUINAND, MM. LE BESNERAIS,
SURLEAU et FILIPPI.

COMITE DE DIRECTION
du 10 Janvier 1959

NOMINATIONS au 1.2.59

Nom	Sect	Situation actuelle		Situation proposée		Observations
		Ech.	Grade et fonction	Ech.	Grade et fonction	
COMBES (12-08 - 10-30 - 2-37)	Retraites	IB	Inspecteur divisionnaire de l' ^e cl.	A	Inspecteur principal adjoint	Il n'a pas été fait état au Comité de Direction du 27.12.58 des 2 départs suivants de fonctionnaires supérieurs : MM. ANDOYER (éch.C) du Sec Nat. à Tr. Nord, qui sera réformé le 1.2.59 PUNEBEAU (éch. A) du Sec Voie Ouest qui a été placé en disponibilité pour 18 mois à partir du 1.1.59 Compte tenu de ces 2 départs et de la nomination proposée ci-contre, l'effectif des fonctionnaires supérieurs au 1.1.59 sera ramené à 981 (au lieu de 982).

PROPOSÉ par le Directeur
du Service Central du Personnel,

Signé : BARTH.

En vue de la séance
du Comité de Direction
du 10 janvier 1939

La note ci-jointe n'est remise qu'à
M. le Président GUINAND, MM. LE BESNERAIS,
SURLEAU et FILIPPI.

COMITE DE DIRECTION
du 10 Janvier 1979

NOMINATIONS au 1.2.79

Nom	Ses	Situation actuelle		Situation proposée		Observations
		Ech.	Grade et fonction	Ech.	Grade et fonction	
GUMBES (I2-08 - IO-30 - 2-37)	Retraitee	I2	Inspecteur divisionnaire de l' cl.	A	Inspecteur principal adjoint	Il n'a pas été fait état au Co- mité de Direction du 27.12.78 des 2 départs suivants de fonctionnaires supérieurs : M. ANDREY (éch.C) du Sec. Mat. à Tr. Nord, qui sera réformé le 1.1.79 PUEBLAU (éch. A) du Sec Voie Ouest qui a été placé en disponibilité pour le moins à partir du 1.1.79. Compte tenu de ces 2 départs et de la nomination pro- posée ci-contre, l'effectif des fonctionnaires supérieurs au 1.1.79 sera ré- duit à 961 (au lieu de 982).

PROPOSE par le Directeur
du Service Central du Personnel,

Signé : BARTH.

En vue de la séance
du Comité de Direction
du 10 janvier 1939

La note ci-jointe n'est remise qu'à
M. le Président GUINAND, MM. LE BESNERAIS,
SURLEAU et FILIPPI.

COMITÉ DE DIRECTION
du 10 Janvier 1959

NOMINATIONS au 1.2.59

Nom	Sect	Situation actuelle		Situation proposée		Observations
		Sch.	Grade et fonction	Sch.	Grade et fonction	
COMBES (12-08 - 10-50 - 2-37)	Retraitee	1d	Inspecteur divisionnaire de l' cl.	A	Inspecteur principal adjoint	Il n'a pas été fait état au Co- mité de Direction du 27.1.58 des 2 départs suivants de fonctionnaires supérieurs : Mr. ABBOY (sch.C) du Sec Nat. à Fr. Nord, qui sera réformé le 1.2.59. M. FUNERBAU (sch.A) du Sec Voie Ouest qui a été placé en disponibilité pour 18 mois à partir du 1.1.59. Compte tenu de ces 2 départs et de la nomination pro- posée ci-contre, l'effectif des fonctionnaires supérieurs au 1.2.59 sera ré- mené à 981 (au lieu de 982).

PROPOSÉ par le Directeur
du Service Central du Personnel,

Signé : RAYMOND.

COMITE de DIRECTION du 10 JANVIER 1939

NOMINATIONS au 1.2.39

NOM	Service	Situation actuelle		Situation proposée		Observations
		Ech.	Grade et fonction	Ech.	Grade et fonction	
COMBES (12-08 - 10-30 - 2.37)	Retraites IS		Inspecteur Divisionnaire de I ^e Cl.	A	Inspecteur principal adjoint	Il n'a pas été fait état au Comité de Direction du 27.12.38 des 2 départs suivants de fonctionnaires supérieurs : MM. ANDOYER (éch. C) du Service Matériel & Traction NORD, qui sera réformé le 1.2.39 FUNEREAU (éch. A) du Service Voie OUEST qui a été placé en disponibilité pour 18 mois à partir du 1.1.39. Compte tenu de ces 2 départs et de la nomination proposée ci-dessous, l'effectif des fonctionnaires supérieurs au 1.2.39 sera ramené à 981 (au lieu de 982).

D'accord
 au Comité du 10
 originaire : Assurais

PROPOSE par le Directeur
 du Service Central du Personnel,

Signé: BARTH

En vue de la séance
du Comité de Direction
du 10 janvier 1939

La note ci-jointe n'est remise qu'à
M. le Président GUINAND, MM. LE BESNERAIS,
SURLEAU et FILIPPI.

jd

Ministère
des
Travaux Publics

Secrétaire particulier
du Ministre

REPUBLIQUE FRANCAISE

Paris, le 30 décembre 1938

Monsieur le Président,

Un décret en date du 22 novembre 1938 a autorisé l'U.P.E.P.C. à exporter, en Espagne, une certaine quantité d'énergie.

Dans l'esprit du Gouvernement, cette autorisation comporte le désir qu'elle soit effectivement utilisée et que l'exportation ait lieu.

Je signale à la Société Nationale des Chemins de fer français, membre de l'U.P.E.P.C., le désir du Gouvernement, pensant que ladite Société Nationale fera tout ce qui dépend d'elle pour l'utilisation du décret précité.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,

signé : A. de MONZIE

Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la S.N.C.F.

V //

En vue de la séance
du Comité de Direction
du 10 janvier 1939

La note ci-jointe n'est remise qu'à
M. le Président GUINAND, MM. LE BESNERAIS,
SURLEAU et FILIPPI.

Ministère
des
Travaux Publics

Secrétariat particulier
du Ministre

REPUBLIQUE FRANCAISE

Paris, le 30 décembre 1938

Monsieur le Président,

Un décret en date du 28 novembre 1938 a autorisé l'U.P.E.P.O. à exporter, en Espagne, une certaine quantité d'énergie. Dans l'esprit du Gouvernement, cette autorisation comporte le désir qu'elle soit effectivement utilisée et que l'exportation ait lieu.

Je signale à la Société Nationale des Chemins de fer français, membre de l'U.P.E.P.O., le désir du Gouvernement, pensant que ladite Société Nationale fera tout ce qui dépend d'elle pour l'utilisation du décret précité.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,
signé : A. de MONZIE

Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la S.N.C.F.

En vue de la séance
du Comité de Direction
du 10 janvier 1939

Cette note n'est remise qu'à
M. le Président GUINAND,
M.M. LE BESNERAIS, SURLEAU et
FILIPPI.

7 janvier 1959

M O T E

pour le Comité de Direction

Mon attention a été attirée par M. JOURDAIN, Directeur de l'Exploitation de la Région Sud-Est, sur l'opportunité de tenir une séance du Comité de Direction à LYON, comme nous l'avons fait à MARSEILLE.

La Foire de LYON a lieu du 11 au 21 mars.

Il ne convient pas, pour différentes raisons, de faire coïncider la séance du Comité de Direction avec l'inauguration de la Foire de Lyon; il convient, d'autre part, de choisir un mardi et un jour où il n'y ait pas Conseil d'Administration le lendemain.

Je propose, en conséquence, soit le mardi 7 mars, soit le mardi 21 mars, soit le mardi 4 avril.

Je demande au Comité de bien vouloir me laisser fixer la date d'accord avec M. HERRIOT.

En vue de la séance
du Comité de Direction
du 10 janvier 1939

Cette note n'est remise qu'à
M. le Président GUINAND,
M.M. LE BESNERAIS, SURLEAU et
FILIPPI.

7 janvier 1939

M O T E

pour le Comité de Direction

Mon attention a été attirée par M. JOURDAIN, Directeur de l'Exploitation de la Région Sud-Est, sur l'opportunité de tenir une séance du Comité de Direction à LYON, comme nous l'avons fait à MARSEILLE.

La Foire de LYON a lieu du 11 au 21 mars.

Il ne convient pas, pour différentes raisons, de faire coïncider la séance du Comité de Direction avec l'inauguration de la Foire de Lyon; il convient, d'autre part, de choisir un mardi et un jour où il n'y ait pas Conseil d'Administration le lendemain.

Je propose, en conséquence, soit le mardi 7 mars, soit le mardi 21 mars, soit le mardi 4 avril.

Je demande au Comité de bien vouloir me laisser fixer la date d'accord avec M. HERRIOT.

7 janvier 1939

En vue de la séance
du Comité de Direction
du 10 janvier 1939

T E
é de Direction

a été attirée par M. JOURDAIN,
loitation de la Région Sud-Est, sur
uir une séance du Comité de Direction
l'avons fait à MARSEILLE.

ON a lieu du 11 au 21 mars.

Cette note n'est remise qu'à
M. le Président GUINAND,
M.M. LE BESNERAIS, SURLEAU et
FILIPPI.

Il ne convient pas, pour différentes raisons, de
faire coïncider la séance du Comité de Direction avec
l'inauguration de la Foire de Lyon; il convient, d'autre
part, de choisir un mardi et un jour où il n'y ait pas
Conseil d'Administration le lendemain.

Je propose, en conséquence, soit le mardi 7 mars,
soit le mardi 21 mars, soit le mardi 4 avril.

Je demande au Comité de bien vouloir me laisser
fixer la date d'accord avec M. MERMIOT.

7 janvier 1939

En vue de la séance
du Comité de Direction
du 10 janvier 1939

T E

té de Direction

Cette note n'est remise qu'à
M. le Président GUINAND,
M.M. LE BESNERAIS, SURLEAU et
FILIPPI.

Il a été attiré par M. JOURDAIN,
Président de la Fédération de la Région Sud-Est, sur
l'initiative de la Région Sud-Est, sur
enir une séance du Comité de Direction
l'avons fait à MARSEILLE.
YON a lieu du 11 au 21 mars.

Il ne convient pas, pour différentes raisons, de
faire coïncider la séance du Comité de Direction avec
l'inauguration de la Foire de Lyon; il convient, d'autre
part, de choisir un mardi et un jour où il n'y ait pas
Conseil d'Administration le lendemain.

Je propose, en conséquence, soit le mardi 7 mars,
soit le mardi 21 mars, soit le mardi 4 avril.

Je demande au Comité de bien vouloir me laisser
fixer la date d'accord avec M. HERRIOT.

COPIE pour Monsieur
GRELAT
pour le prochain Comité
de Direction

7 Janvier 1939

N O T E

pour le Comité de Direction

Mon attention a été attirée par M. JOURDAIN,
Directeur de l'Exploitation de la Région Sud-Est,
sur l'opportunité de tenir une séance du Comité de
Direction à LYON, comme nous l'avons fait à MARSEILLE.

La Foire de LYON a lieu du 11 au 31 Mars.

Il ne convient pas, pour différentes raisons, de
faire coïncider la séance du Comité de Direction avec
l'inauguration de la Foire de Lyon ; il convient, d'autre
part, de choisir un mardi et un jour où il n'y ait pas
Conseil d'Administration le lendemain.

Je propose, en conséquence, soit le mardi 7 Mars,
soit le mardi 21 Mars, soit le mardi 4 Avril.

Je demande au Comité de bien vouloir me laisser
fixer la date d'accord avec M. HERRIOT.

En vue de la séance
du Comité de Direction
du 10 janvier 1939

Cette note n'est remise qu'à M. le
Président GUINAND, M.M. LE BEGNERAIS,
SURLEAU et FILIPPI.

R A P P O R T
AU COMITE DE DIRECTION

Propositions de gratifications en faveur du personnel du Service d'aménagement de la Haute-Dordogne

En 1920, la Compagnie d'Orléans a obtenu la concession pour les besoins d'électrification de son Réseau, de l'aménagement de la Haute-Dordogne.

Un service spécial chargé à la fois de l'exécution des travaux incombant à l'Etat et de ceux incombant à la Compagnie d'Orléans fut créé.

Ce service devait, à la suite d'un accord conclu entre le Ministre des Travaux Publics et la Compagnie P.O., être assuré par des fonctionnaires de l'Administration des Ponts et Chaussées dont la rémunération était établie de la façon suivante :

1^e - Ingénieurs en Chef et Ingénieurs Ordinaires des Ponts et Chaussées :

Les intéressés recevaient de la Compagnie d'Orléans :

- a) une indemnité annuelle égale au traitement fixe qui leur est allouée par l'Etat,
- b) une gratification annuelle calculée sur les mêmes bases que celle allouée aux Fonctionnaires des Chemins de fer de grandes comparables.

2^e - Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat et Adjoints Techniques des Ponts et Chaussées :

Les intéressés recevaient de la Compagnie d'Orléans une indemnité et une gratification égales à 50 % de celles que reçoivent les fonctionnaires visés au paragraphe 1^e ci-dessus.

.....

À partir du 1^{er} janvier 1937, les rémunérations indiquées ci-dessus ont été réduites de moitié.

Le personnel de l'Etat affecté au Service d'aménagement de la Haute-Dordogne étant, depuis le 1^{er} janvier dernier, régi par le Service des Approvisionnements, Commandes et Marchés, nous proposons au Comité De Direction d'attribuer à ce personnel les gratifications figurant sur le tableau ci-joint dont les taux ont été calculés suivant les errements antérieurement en usage à la Compagnie P.O.

Le montant total de ces gratifications s'élève à 26.925 fr.

Le Directeur Général,

En vue de la séance
du Comité de Direction
du 10 janvier 1939

Cette note n'est remise qu'à M. le
Président GUINAND, M.M. LE BESNERAIS,
SURLEAU et FILIPPI.

R A P P O R T
AU COMITE DE DIRECTION

Propositions de gratifications en faveur du personnel du Service d'aménagement de la Haute-Dordogne

En 1920, la Compagnie d'Orléans a obtenu la concession pour les besoins d'électrification de son Réseau, de l'aménagement de la Haute-Dordogne.

Un service spécial chargé à la fois de l'exécution des travaux incombant à l'Etat et de ceux incombant à la Compagnie d'Orléans fut créé.

Ce service devait, à la suite d'un accord conclu entre le Ministre des Travaux Publics et la Compagnie P.O., être assuré par des fonctionnaires de l'Administration des Ponts et Chaussées dont la rémunération était établie de la façon suivante :

1^e- Ingénieurs en Chef et Ingénieurs Ordinaires des Ponts et Chaussées :

Les intéressés recevaient de la Compagnie d'Orléans :

- a) une indemnité annuelle égale au traitement fixe qui leur est allouée par l'Etat;
- b) une gratification annuelle calculée sur les mêmes bases que celle allouée aux Fonctionnaires des Chemins de fer de grandes comparables.

2^e- Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat et Adjoints Techniques des Ponts et Chaussées :

Les intéressés recevaient de la Compagnie d'Orléans une indemnité et une gratification égales à 50 % de celles que reçoivent les fonctionnaires visés au paragraphe 1^e ci-dessus.

.....

A partir du 1^{er} janvier 1937, les rémunérations indiquées ci-dessus ont été réduites de moitié.

Le personnel de l'Etat affecté au Service d'aménagement de la Haute-Dordogne étant, depuis le 1^{er} janvier dernier, régi par le Service des Approvisionnements, Commandes et Marchés, nous proposons au Comité De Direction d'attribuer à ce personnel les gratifications figurant sur le tableau ci-joint dont les taux ont été calculés suivant les arrêts antérieurement en usage à la Compagnie P.O.

Le montant total de ces gratifications s'élève à 26.925 Fr.

Le Directeur Général,

Voir N° 2835 A

Compte du 10

DES COMPTES DU 10	1958
DIRECTION	DE LA C.P.
31 DEC. 1958	
Dossier	D 91319/1

R A P P O R T
AU COMpte DE DIRECTION.

Propositions de gratifications en faveur du personnel du Service d'aménagement de la Haute-Bordogne.

En 1920, la Compagnie d'Orléans a obtenu la concession pour les besoins d'électrification de son Réseau, de l'aménagement de la Haute-Bordogne.

Un service spécial chargé à la fois de l'exécution des travaux incombant à l'Etat et de ceux incombant à la Compagnie d'Orléans fut créé.

Ce service devait, à la suite d'un accord conclu entre le Ministre des Travaux Publics et la Compagnie P.O., être assuré par des Fonctionnaires de l'Administration des Ponts et Chaussées dont la rémunération était établie de la façon suivante :

1^e - Ingénieurs en Chef et Ingénieurs Ordinaires des Ponts et Chaussées :

- Les intéressés recevaient de la Compagnie d'Orléans :
- a) une indemnité annuelle égale au traitement fixe qui leur est allouée par l'Etat,
 - b) une gratification annuelle calculée sur les mêmes bases que celle allouée aux Fonctionnaires des Chemins de fer de grades comparables.

2^e - Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat et Adjoints Techniques des Ponts et Chaussées :

Les intéressés recevaient de la Compagnie d'Orléans une indemnité et une gratification égales à 50 % de celles que reçoivent les fonctionnaires visés au § 1^e ci-dessus.

En vue de la séance
du Comité de Direction
du 10 janvier 1939

Cette note n'est remise qu'à
M. le Président GUINAND, MM. LE BESNERAIS,
SURLEAU et FILIPPI.

R A P P O R T
au COMITÉ de DIRECTION

Nous proposons de conférer l'honorariat aux Fonctionnaires Supérieurs ci-après :

M. BOUCHE-LECLERCQ, Paul, Ingénieur en Chef de I^{ère} classe, Chef du Service de la Voie de la Région EST, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. BOUCHE-LECLERCQ réunira à cette date 61 ans 5 mois d'âge et 25 ans de services.
Il serait nommé Ingénieur en Chef honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. SPACH, Charles, Ingénieur en Chef de I^{er} classe, Chef du Service de l'Exploitation de la Sous-Direction de STRASBOURG, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. SPACH réunira à cette date 64 ans 1 mois d'âge et 39 ans 6 mois de service.
Il serait nommé Ingénieur en Chef honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. MAURIS, Philippe, Inspecteur Général à la Division du Mouvement du Service de l'Exploitation de la Région SUD-EST a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. MAURIS réunira à cette date 59 ans 1 mois d'âge et 36 ans de services.
Il serait nommé Inspecteur Général honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. CUZIN, Charles, Ingénieur à la Division des Etudes du Service de la Voie de la Région NORD, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. CUZIN réunira à cette date 59 ans 9 mois d'âge et 43 ans 3 mois de services.
Il serait nommé Ingénieur honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. BERTHOLLE, Paul, Inspecteur Principal, Chef de l'Arrondissement de l'Exploitation de DIJON, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. BERTHOLLE réunira à cette date 62 ans 3 mois d'âge et 37 ans 3 mois de services.
Il serait nommé Inspecteur Principal honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. MARTIN-NEUVILLE, Inspecteur Principal, Chef de la Subdivision du Domaine de la Société Nationale des Chemins de fer, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. MARTIN-NEUVILLE réunira à cette date 61 ans 6 mois d'âge et 37 ans 5 mois de services. Il serait nommé Chef honoraire de la Subdivision du Domaine à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. GIROD, Emmanuel, Ingénieur à la Division du Matériel du Service du Matériel et de la Traction de la Région EST, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. GIROD réunira à cette date 58 ans 10 mois d'âge et 31 ans 8 mois de services. Il serait nommé Ingénieur honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. GRENAUD, Léon, Inspecteur Principal adjoint à la 4^e Section de la Subdivision de la Comptabilité et du Contrôle des Recettes, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. GRENAUD réunira à cette date 56 ans 7 mois d'âge et 32 ans 1 mois de services. Il serait nommé Inspecteur Principal adjoint honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. LEFEVRE, Marcos, Inspecteur Principal à la Division du Mouvement du Service de l'Exploitation de la Région NORD, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. LEFEVRE réunira à cette date 56 ans 4 mois d'âge et 30 ans de services. Il serait nommé Inspecteur Principal honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. CARDUX, Isidore, Ingénieur adjoint à la Division des Etudes de la Région EST, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. CARDUX réunira à cette date 58 ans d'âge et 33 ans 11 mois de services. Il serait nommé Ingénieur adjoint honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. BLOOM, Paul, Ingénieur adjoint à la Division des Etudes du Service de la Voie de la Région NORD, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. BLOOM réunira à cette date 57 ans 7 mois d'âge et 37 ans 4 mois de services. Il serait nommé Ingénieur adjoint honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. MARIA, Emile, Inspecteur Principal adjoint, Représentant de la S.N.C.F. en Algérie-Tunisie, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. MARIA réunira à cette date 60 ans d'âge et 36 ans 7 mois de services. Il serait nommé Inspecteur Principal adjoint honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

Le Directeur Général,

En vue de la séance
du Comité de Direction
du 10 janvier 1939

Cette note n'est remise qu'à
M. le Président GUINAND, MM. LE BESNERAIS,
SURLEAU et FILIPPI.

R A P P O R T
au COMITÉ de DIRECTION

Nous proposons de conférer l'honorariat aux Fonctionnaires Supérieurs ci-après :

M. BOUCHE-LECLERCQ, Paul, Ingénieur en Chef de I^{ère} classe, Chef du Service de la Voie de la Région EST, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. BOUCHE-LECLERCQ réunira à cette date 61 ans 5 mois d'âge et 25 ans de services.

Il serait nommé Ingénieur en Chef honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. SPACH, Charles, Ingénieur en Chef de I^{er} classe, Chef du Service de l'Exploitation de la Sous-Direction de STRASBOURG, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. SPACH réunira à cette date 64 ans 1 mois d'âge et 39 ans 6 mois de service.

Il serait nommé Ingénieur en Chef honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. MAURIS, Philippe, Inspecteur Général à la Division du Mouvement du Service de l'Exploitation de la Région SUD-EST a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. MAURIS réunira à cette date 59 ans 1 mois d'âge et 36 ans de services.

Il serait nommé Inspecteur Général honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. CUZIN, Charles, Ingénieur à la Division des Etudes du Service de la Voie de la Région NORD, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. CUZIN réunira à cette date 59 ans 9 mois d'âge et 43 ans 3 mois de services.

Il serait nommé Ingénieur honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. BERTHOLLE, Paul, Inspecteur Principal, Chef de l'Arrondissement de l'Exploitation de DIJON, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. BERTHOLLE réunira à cette date 62 ans 3 mois d'âge et 37 ans 3 mois de services.

Il serait nommé Inspecteur Principal honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. MARTIN-NEUVILLE, Inspecteur Principal, Chef de la Subdivision du Domaine de la Société Nationale des Chemins de fer, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. MARTIN-NEUVILLE réunira à cette date 61 ans 6 mois d'âge et 37 ans 5 mois de services. Il serait nommé Chef honoraire de la Subdivision du Domaine à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. GIROD, Emmanuel, Ingénieur à la Division du Matériel du Service du Matériel et de la Traction de la Région EST, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. GIROD réunira à cette date 58 ans 10 mois d'âge et 31 ans 8 mois de services. Il serait nommé Ingénieur honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. GRENAUD, Léon, Inspecteur Principal adjoint à la 4^e Section de la Subdivision de la Comptabilité et du Contrôle des Recettes, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. GRENAUD réunira à cette date 56 ans 7 mois d'âge et 32 ans 1 mois de services. Il serait nommé Inspecteur Principal adjoint honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. LEFEVRE, Marcos, Inspecteur Principal à la Division du Mouvement du Service de l'Exploitation de la Région NORD, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. LEFEVRE réunira à cette date 56 ans 4 mois d'âge et 30 ans de services. Il serait nommé Inspecteur Principal honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. CARDUX, Isidore, Ingénieur adjoint à la Division des Etudes de la Région EST, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. CARDUX réunira à cette date 58 ans d'âge et 33 ans 11 mois de services. Il serait nommé Ingénieur adjoint honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. BLOOM, Paul, Ingénieur adjoint à la Division des Etudes du Service de la Voie de la Région NORD, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. BLOOM réunira à cette date 57 ans 7 mois d'âge et 37 ans 4 mois de services. Il serait nommé Ingénieur adjoint honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. MARIA, Emile, Inspecteur Principal adjoint, Représentant de la S.N.C.F. en Algérie-Tunisie, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. MARIA réunira à cette date 60 ans d'âge et 36 ans 7 mois de services. Il serait nommé Inspecteur Principal adjoint honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

Le Directeur Général,

En vue de la séance
du Comité de Direction
du 10 janvier 1939

Cette note n'est remise qu'à
M. le Président GUINAND, MM. LE BESNERAIS,
SURLEAU et FILIPPI.

R A P P O R T
au COMITÉ de DIRECTION

Nous proposons de conférer l'honorariat aux Fonctionnaires Supérieurs ci-après :

M. BOUCHE-LECLERCQ, Paul, Ingénieur en Chef de I^{ère} classe, Chef du Service de la Voie de la Région EST, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. BOUCHE-LECLERCQ réunira à cette date 61 ans 5 mois d'âge et 25 ans de services.

Il serait nommé Ingénieur en Chef honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. SPACH, Charles, Ingénieur en Chef de I^{er} classe, Chef du Service de l'Exploitation de la Scus-Direction de STRASBOURG, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. SPACH réunira à cette date 64 ans 1 mois d'âge et 39 ans 6 mois de service.
Il serait nommé Ingénieur en Chef honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. MAURIS, Philippe, Inspecteur Général à la Division du Mouvement du Service de l'Exploitation de la Région SUD-EST a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. MAURIS réunira à cette date 59 ans 1 mois d'âge et 36 ans de services.
Il serait nommé Inspecteur Général honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. CUZIN, Charles, Ingénieur à la Division des Etudes du Service de la Voie de la Région NORD, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. CUZIN réunira à cette date 59 ans 9 mois d'âge et 43 ans 3 mois de services.
Il serait nommé Ingénieur honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. BERTHOLLE, Paul, Inspecteur Principal, Chef de l'Arrondissement de l'Exploitation de DIJON, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. BERTHOLLE réunira à cette date 62 ans 3 mois d'âge et 37 ans 3 mois de services.
Il serait nommé Inspecteur Principal honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. MARTIN-NEUVILLE, Inspecteur Principal, Chef de la Subdivision du Domaine de la Société Nationale des Chemins de fer, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. MARTIN-NEUVILLE réunira à cette date 61 ans 6 mois d'âge et 37 ans 5 mois de services. Il serait nommé Chef honoraire de la Subdivision du Domaine à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. GIROD, Emmanuel, Ingénieur à la Division du Matériel du Service du Matériel et de la Traction de la Région EST, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. GIROD réunira à cette date 58 ans 10 mois d'âge et 31 ans 8 mois de services.

Il serait nommé Ingénieur honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. GRENAUD, Léon, Inspecteur Principal adjoint à la 4^e Section de la Subdivision de la Comptabilité et du Contrôle des Recettes, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. GRENAUD réunira à cette date 56 ans 7 mois d'âge et 32 ans 1 mois de services. Il serait nommé Inspecteur Principal adjoint honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. LEFEVRE, Marcos, Inspecteur Principal à la Division du Mouvement du Service de l'Exploitation de la Région NORD, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. LEFEVRE réunira à cette date 56 ans 4 mois d'âge et 30 ans de services. Il serait nommé Inspecteur Principal honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. CARDUX, Isidore, Ingénieur adjoint à la Division des Etudes de la Région EST, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. CARDUX réunira à cette date 58 ans d'âge et 33 ans 11 mois de services. Il serait nommé Ingénieur adjoint honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. BLOOM, Paul, Ingénieur adjoint à la Division des Etudes du Service de la Voie de la Région NORD, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. BLOOM réunira à cette date 57 ans 7 mois d'âge et 37 ans 4 mois de services.

Il serait nommé Ingénieur adjoint honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. MARIA, Emile, Inspecteur Principal adjoint, Représentant de la S.N.C.F. en Algérie-Tunisie, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. MARIA réunira à cette date 60 ans d'âge et 36 ans 7 mois de services. Il serait nommé Inspecteur Principal adjoint honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

Le Directeur Général,

En vue de la séance
du Comité de Direction
du 10 janvier 1939

Cette note n'est remise qu'à
M. le Président GUINAND, MM. LE BESNERAIS,
SURLEAU et FILIPPI.

R A P P O R T
au COMITÉ de DIRECTION

Nous proposons de conférer l'honorariat aux Fonctionnaires Supérieurs ci-après :

M. BOUCHE-LECLERCQ, Paul, Ingénieur en Chef de I^{ère} classe, Chef du Service de la Voie de la Région EST, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. BOUCHE-LECLERCQ réunira à cette date 61 ans 5 mois d'âge et 25 ans de services.
Il serait nommé Ingénieur en Chef honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. SPACH, Charles, Ingénieur en Chef de I^{er} classe, Chef du Service de l'Exploitation de la Sous-Direction de STRASBOURG, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. SPACH réunira à cette date 64 ans 1 mois d'âge et 39 ans 6 mois de service.
Il serait nommé Ingénieur en Chef honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. MAURIS, Philippe, Inspecteur Général à la Division du Mouvement du Service de l'Exploitation de la Région SUD-EST a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. MAURIS réunira à cette date 59 ans 1 mois d'âge et 36 ans de services.
Il serait nommé Inspecteur Général honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. CUZIN, Charles, Ingénieur à la Division des Etudes du Service de la Voie de la Région NORD, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. CUZIN réunira à cette date 59 ans 9 mois d'âge et 43 ans 3 mois de services.
Il serait nommé Ingénieur honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. BERTHOLLE, Paul, Inspecteur Principal, Chef de l'Arrondissement de l'Exploitation de DIJON, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. BERTHOLLE réunira à cette date 62 ans 3 mois d'âge et 37 ans 3 mois de services.
Il serait nommé Inspecteur Principal honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. MARTIN-NEUVILLE, Inspecteur Principal, Chef de la Subdivision du Domaine de la Société Nationale des Chemins de fer, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. MARTIN-NEUVILLE réunira à cette date 61 ans 6 mois d'âge et 37 ans 5 mois de services. Il serait nommé Chef honoraire de la Subdivision du Domaine à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. GIROD, Emmanuel, Ingénieur à la Division du Matériel du Service du Matériel et de la Traction de la Région EST, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. GIROD réunira à cette date 58 ans 10 mois d'âge et 31 ans 8 mois de services. Il serait nommé Ingénieur honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. GRENAUD, Léon, Inspecteur Principal adjoint à la 4^e Section de la Subdivision de la Comptabilité et du Contrôle des Recettes, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. GRENAUD réunira à cette date 56 ans 7 mois d'âge et 32 ans 1 mois de services. Il serait nommé Inspecteur Principal adjoint honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. LEFEVRE, Marcos, Inspecteur Principal à la Division du Mouvement du Service de l'Exploitation de la Région NORD, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. LEFEVRE réunira à cette date 56 ans 4 mois d'âge et 30 ans de services. Il serait nommé Inspecteur Principal honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. CARDUX, Isidore, Ingénieur adjoint à la Division des Etudes de la Région EST, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. CARDUX réunira à cette date 58 ans d'âge et 33 ans 11 mois de services. Il serait nommé Ingénieur adjoint honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. BLOOM, Paul, Ingénieur adjoint à la Division des Etudes du Service de la Voie de la Région NORD, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. BLOOM réunira à cette date 57 ans 7 mois d'âge et 37 ans 4 mois de services. Il serait nommé Ingénieur adjoint honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. MARIA, Emile, Inspecteur Principal adjoint, Représentant de la S.N.C.F. en Algérie-Tunisie, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. MARIA réunira à cette date 60 ans d'âge et 36 ans 7 mois de services. Il serait nommé Inspecteur Principal adjoint honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

Le Directeur Général,

R A P P O R T
au COMITÉ de DIRECTION

Nous proposons de conférer l'honorariat aux Fonctionnaires Supérieurs ci-après :

M. BOUCHE-LECLERCQ, Paul, Ingénieur en Chef de I^{ère} classe Chef du Service de la Voie de la Région EST, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. BOUCHE-LECLERCQ réunira à cette date 61 ans 5 mois d'âge et 25 ans de services.
Il serait nommé Ingénieur en Chef honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. SPACH, Charles, Ingénieur en Chef de I^{er} classe, Chef du Service de l'Exploitation de la Sous-Direction de STRASBOURG, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. SPACH réunira à cette date 64 ans 1 mois d'âge et 39 ans 6 mois de service.
Il serait nommé Ingénieur en Chef honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. MAURIS, Philippe, Inspecteur Général à la Division du Mouvement du Service de l'Exploitation de la Région SUD-EST a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. MAURIS réunira à cette date 59 ans 1 mois d'âge et 36 ans de services.
Il serait nommé Inspecteur Général honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. CUZIN, Charles, Ingénieur à la Division des Etudes du Service de la Voie de la Région NORD, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. CUZIN réunira à cette date 59 ans 9 mois d'âge et 43 ans 3 mois de services.
Il serait nommé Ingénieur honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. BERTHOLLE, Paul, Inspecteur Principal, Chef de l'Arrondissement de l'Exploitation de DIJON, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. BERTHOLLE réunira à cette date 62 ans 3 mois d'âge et 37 ans 3 mois de services.
Il serait nommé Inspecteur Principal honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. MARTIN-NEUVILLE, Inspecteur Principal, Chef de la Subdivision du Domaine de la Société Nationale des Chemins de fer, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. MARTIN-NEUVILLE réunira à cette date 61 ans 6 mois d'âge et 37 ans 5 mois de services. Il serait nommé Chef honoraire de la Subdivision du Domaine à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. GIROD, Emmanuel, Ingénieur à la Division du Matériel du Service du Matériel et de la Traction de la Région EST, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. GIROD réunira à cette date 58 ans 10 mois d'âge et 31 ans 8 mois de services. Il serait nommé Ingénieur honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. GRENAUD, Léon, Inspecteur Principal adjoint à la 4^e Section de la Subdivision de la Comptabilité et du Contrôle des Recettes, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. GRENAUD réunira à cette date 56 ans 7 mois d'âge et 32 ans 1 mois de services. Il serait nommé Inspecteur Principal adjoint honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. LEFEVRE, Marcos, Inspecteur Principal à la Division du Mouvement du Service de l'Exploitation de la Région NORD, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. LEFEVRE réunira à cette date 56 ans 4 mois d'âge et 30 ans de services. Il serait nommé Inspecteur Principal honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. CARDOUX, Isidore, Ingénieur adjoint à la Division des Etudes de la Région EST, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. CARDOUX réunira à cette date 58 ans d'âge et 33 ans 11 mois de services. Il serait nommé Ingénieur adjoint honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. BLOOM, Paul, Ingénieur adjoint à la Division des Etudes du Service de la Voie de la Région NORD, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. BLOOM réunira à cette date 57 ans 7 mois d'âge et 37 ans 4 mois de services. Il serait nommé Ingénieur adjoint honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. MARIA, Emile, Inspecteur Principal adjoint, Représentant de la S.N.C.F. en Algérie-Tunisie, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. MARIA réunira à cette date 60 ans d'âge et 36 ans 7 mois de services. Il serait nommé Inspecteur Principal adjoint honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

Le Directeur Général,

R A P P O R T
au COMITÉ de DIRECTION

Nous proposons de conférer l'honorariat aux Fonctionnaires Supérieurs ci-après :

M. BOUCHE-LECLERCQ, Paul, Ingénieur en Chef de 1^{ère} classe, Chef du Service de la Voie de la Région EST, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. BOUCHE-LECLERCQ réunira à cette date 61 ans 5 mois d'âge et 25 ans de services.

Il serait nommé Ingénieur en Chef honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. SPACH, Charles, Ingénieur en Chef de 1^{er} classe, Chef du Service de l'Exploitation de la Sous-Direction de STRASBOURG, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. SPACH réunira à cette date 64 ans 1 mois d'âge et 39 ans 6 mois de service.
Il serait nommé Ingénieur en Chef honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. MAURIS, Philippe, Inspecteur Général à la Division du Mouvement du Service de l'Exploitation de la Région SUD-EST a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. MAURIS réunira à cette date 59 ans 1 mois d'âge et 36 ans de services.
Il serait nommé Inspecteur Général honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. CUZIN, Charles, Ingénieur à la Division des Etudes du Service de la Voie de la Région NORD, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. CUZIN réunira à cette date 59 ans 9 mois d'âge et 43 ans 3 mois de services.
Il serait nommé Ingénieur honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. BERTHOLLE, Paul, Inspecteur Principal, Chef de l'Arrondissement de l'Exploitation de DIJON, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. BERTHOLLE réunira à cette date 62 ans 3 mois d'âge et 37 ans 3 mois de services.
Il serait nommé Inspecteur Principal honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. MARTIN-NEUVILLE, Inspecteur Principal, Chef de la Subdivision du Domaine de la Société Nationale des Chemins de fer, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. MARTIN-NEUVILLE réunira à cette date 61 ans 6 mois d'âge et 37 ans 5 mois de services. Il serait nommé Chef honoraire de la Subdivision du Domaine à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. GIROD, Emmanuel, Ingénieur à la Division du Matériel du Service du Matériel et de la Traction de la Région EST, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. GIROD réunira à cette date 58 ans 10 mois d'âge et 31 ans 8 mois de services. Il serait nommé Ingénieur honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. GRENAUD, Léon, Inspecteur Principal adjoint à la 4^e Section de la Subdivision de la Comptabilité et du Contrôle des Recettes, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. GRENAUD réunira à cette date 56 ans 7 mois d'âge et 32 ans 1 mois de services. Il serait nommé Inspecteur Principal adjoint honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. LEFEVRE, Marcos, Inspecteur Principal à la Division du Mouvement du Service de l'Exploitation de la Région NORD, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. LEFEVRE réunira à cette date 56 ans 4 mois d'âge et 30 ans de services. Il serait nommé Inspecteur Principal honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. CARDUX, Isidore, Ingénieur adjoint à la Division des Etudes de la Région EST, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. CARDUX réunira à cette date 58 ans d'âge et 33 ans 11 mois de services. Il serait nommé Ingénieur adjoint honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. BLOOM, Paul, Ingénieur adjoint à la Division des Etudes du Service de la Voie de la Région NORD, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. BLOOM réunira à cette date 57 ans 7 mois d'âge et 37 ans 4 mois de services. Il serait nommé Ingénieur adjoint honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. MARIA, Emile, Inspecteur Principal adjoint, Représentant de la S.N.C.F. en Algérie-Tunisie, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. MARIA réunira à cette date 60 ans d'âge et 36 ans 7 mois de services. Il serait nommé Inspecteur Principal adjoint honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

Le Directeur Général,

Comité du 10/11/

R A P P O R T
au COMITÉ de DIRECTION

Nous proposons de conférer l'honorariat aux Fonctionnaires Supérieurs ci-après :

M. BOUCHE-LECLERCQ, Paul, Ingénieur en Chef de I^{ère} classe, Chef du Service de la Voie de la Région EST, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^o Janvier 1939. M. BOUCHE-LECLERCQ réunira à cette date 61 ans 5 mois d'âge et 25 ans de services.

Il serait nommé Ingénieur en Chef honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. SPACH, Charles, Ingénieur en Chef de I^o classe, Chef du Service de l'Exploitation de la Sous-Direction de STRASBOURG, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^o Janvier 1939. M. SPACH réunira à cette date 64 ans 1 mois d'âge et 39 ans 6 mois de service.
Il serait nommé Ingénieur en Chef honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. MAURIS, Philippe, Inspecteur Général à la Division du Mouvement du Service de l'Exploitation de la Région SUD-EST a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^o Janvier 1939. M. MAURIS réunira à cette date 59 ans 1 mois d'âge et 36 ans de services.
Il serait nommé Inspecteur Général honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. CUZIN, Charles, Ingénieur à la Division des Etudes du Service de la Voie de la Région NORD, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^o Janvier 1939. M. CUZIN réunira à cette date 59 ans 9 mois d'âge et 43 ans 3 mois de services.
Il serait nommé Ingénieur honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. BERTHOLLE, Paul, Inspecteur Principal, Chef de l'Arrondissement de l'Exploitation de DIJON, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^o Janvier 1939. M. BERTHOLLE réunira à cette date 62 ans 3 mois d'âge et 37 ans 3 mois de services.
Il serait nommé Inspecteur Principal honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. MARTIN-NEUVILLE, Inspecteur Principal, Chef de la Subdivision du Domaine de la Société Nationale des Chemins de fer, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. MARTIN-NEUVILLE réunira à cette date 61 ans 6 mois d'âge et 37 ans 5 mois de services. Il serait nommé Chef honoraire de la Subdivision du Domaine à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. GIROD, Emmanuel, Ingénieur à la Division du Matériel du Service du Matériel et de la Traction de la Région EST, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. GIROD réunira à cette date 58 ans 10 mois d'âge et 31 ans 8 mois de services. Il serait nommé Ingénieur honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. GRENAUD, Léon, Inspecteur Principal adjoint à la 4^e Section de la Subdivision de la Comptabilité et du Contrôle des Recettes, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. GRENAUD réunira à cette date 56 ans 7 mois d'âge et 32 ans 1 mois de services. Il serait nommé Inspecteur Principal adjoint honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. LEFEVRE, Marcos, Inspecteur Principal à la Division du Mouvement du Service de l'Exploitation de la Région NORD, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. LEFEVRE réunira à cette date 56 ans 4 mois d'âge et 30 ans de services. Il serait nommé Inspecteur Principal honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. CARDOUX, Isidore, Ingénieur adjoint à la Division des Etudes de la Région EST, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. CARDOUX réunira à cette date 58 ans d'âge et 33 ans 11 mois de services. Il serait nommé Ingénieur adjoint honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. BLOOM, Paul, Ingénieur adjoint à la Division des Etudes du Service de la Voie de la Région NORD, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. BLOOM réunira à cette date 57 ans 7 mois d'âge et 37 ans 4 mois de services. Il serait nommé Ingénieur adjoint honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

M. MARIA, Emile, Inspecteur Principal adjoint, Représentant de la S.N.C.F. en Algérie-Tunisie, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 1939. M. MARIA réunira à cette date 60 ans d'âge et 36 ans 7 mois de services. Il serait nommé Inspecteur Principal adjoint honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer.

Le Directeur Général,

Sigⁿé : Surba